



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE FR5400447

« VALLEE DE LA BOUTONNE »

ENJEUX ET OBJECTIFS / PROGRAMME D'ACTION



BIOTOPE
Agence Loire-Bretagne
24, rue Félix EBOUÉ
44406 REZÉ Cedex

Tél. : 02 40 05 32 30
Fax : 02 40 05 37 10
agenceloirebretagne@biotope.fr
<http://www.biotope.fr/>

Sommaire

I. RAPPEL DES EFFETS POTENTIELS DES ACTIVITES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET EUROPEEN DE LA VALLEE DE LA BOUTONNE.....	1
II. ENJEUX DE CONSERVATION.....	3
III. OBJECTIFS	4
IV. PROGRAMME D' ACTIONS MIS EN PLACE A L'HEURE ACTUELLE SUR LE SITE NATURA 2000.....	6
IV.1. LE PROGRAMME « RE-SOURCES »	6
IV.2. LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA BOUTONNE	8
V. MESURES REpondant AUX PROBLEMATIQUES DU SITE	9
VI. ESTIMATION DU COUT DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR 5 ANNEES.....	57

I. RAPPEL DES EFFETS POTENTIELS DES ACTIVITES SUR LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET EUROPEEN DE LA VALLEE DE LA BOUTONNE

Habitat/espèces de la directive « Habitats »	Facteurs de dégradation fonctionnels	Culture	Elevage	Populiculture et enrésinement	Industries	Chasse	Pêche	Naturalisme
Habitats et espèces inféodés aux milieux humides								
<ul style="list-style-type: none"> - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-batrachion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du débit des cours d'eau ▪ Assecs ▪ Disparition des zones humides par anthropisation (drainage, fragmentation des milieux, etc.) ou comblement naturel ▪ Eutrophisation ▪ Pollutions chimiques ▪ Colmatage et turbidité ▪ Sur-piétinement/pâturage des berges ▪ Espèces invasives 	<p>Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème</p> <p>Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation, drainage ou mise en culture des zones humides)</p>	<p>Dégradation locale de la qualité de l'eau : eutrophisation</p> <p>Dégradation ponctuelle des berges et du lit par surpiétinement et érosion</p>	<p>Dégradation modérée de la qualité de l'eau : mauvaise décomposition des feuilles de peuplier</p> <p>Altération des niveaux d'eau et des zones humides</p>			<p>Vigilance globale quant à la qualité des milieux aquatiques</p> <p>Lutte contre les espèces invasives</p>	<p>Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels</p> <p>Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Chabot - Lamproie de Planer 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du débit des cours d'eau ▪ Assecs ▪ Pollution des eaux ▪ Colmatage et turbidité ▪ Recalibrage du cours d'eau/ homogénéisation du lit ▪ Espèces invasives 	<p>Phénomènes d'érosion : colmatage des cours d'eau, sédimentation, turbidité...</p> <p>Drainage, recalibrage des ruisselets</p> <p>Comblement de mares</p>						
<ul style="list-style-type: none"> - Loutre d'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Trafic routier provoquant des collisions ▪ Disparition des zones herbeuses en berges ▪ Diminution de la ressource alimentaire 				<p>Dégradation de la qualité de l'eau : eutrophisation, accumulation de polluants chimiques dans l'hydrosystème</p>			
<ul style="list-style-type: none"> - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconversion en peupleraies ou en culture ▪ Coupe à blanc des ripisylves ▪ Réduction du débit du cours d'eau ▪ Embroussaillage ▪ Pâturage en sous-bois intensif 	<p>Altération des niveaux d'eau : assecs, baisse significative des niveaux d'eau (irrigation, drainage ou mise en culture des zones humides)</p>	<p>Dégradation des habitats (pâturage intensif des bords de ruisseaux)</p>	<p>Dégradation ou destruction de ripisylve, de prairies et de mégaphorbiaies</p> <p>Altération des niveaux d'eau et des zones humides</p>			<p>Dégradation ponctuelle des habitats (postes de pêche, passage dans le cours d'eau) – à évaluer</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Agrion de Mercure - Cordulie à corps fin - Cuivré des marais - Ecaille chinée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconversion en peupleraies ou en culture des habitats d'espèces ▪ Coupe à blanc des ripisylves ▪ Espèces invasives ▪ Assecs ▪ Disparition ou assèchement des prairies et des fossés ▪ Pâturage intensif ▪ Isolement des populations de Cuivré des marais 	<p>Dégradation ou destruction de ripisylve, de prairies et de mégaphorbiaies</p>	<p>Maintien des prairies, des mégaphorbiaies</p>				<p>Lutte contre les espèces invasives</p>	
Habitat inféodé aux milieux secs								
<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plantations de Pins noirs ▪ Fermeture du milieu ▪ Dépôts de matériaux 			<p>Dégradation de l'habitat par enrésinement</p>				<p>Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels</p> <p>Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel</p>

Habitat/espèces de la directive « Habitats »	Facteurs de dégradation fonctionnels	Culture	Elevage	Populiculture et enrésinement	Industries	Chasse	Pêche	Naturalisme
Habitats et espèces inféodés aux milieux boisés								
<ul style="list-style-type: none"> - Rosalie des Alpes - Grand Capricorne - Lucane Cerf-volant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coupe de vieux arbres ▪ Arrachage de haies 	Dégradation ou destruction de haies et petits boisements	<i>Maintien des haies</i>	-	-		-	<i>Vigilance globale quant à la qualité des milieux naturels</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Chiroptères 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dérangement en période hivernale dans les cavités ▪ Fermeture des combles ▪ Diminution des surfaces en prairies pâturées ▪ Emploi d'insecticides (diminution des proies) ▪ Arrachage de haies 	Dégradation ou destruction de haies et petits boisements Diminution de la quantité d'insectes disponibles Dégradation ou destruction de prairies	<i>Maintien de la ressource alimentaire et des habitats de reproduction</i>	-	-	-	-	<i>Action d'éducation à la préservation du patrimoine naturel</i>

II. ENJEUX DE CONSERVATION

Habitat/espèces de la directive « Habitats »	Etat de conservation	Menaces principales	Enjeu de conservation
Habitats			
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	Défavorable inadéquat	Abaissement des débits Pollutions (chimiques et organiques)	MOYEN
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Favorable		FAIBLE
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-batrachion	Défavorable inadéquat ou Défavorable mauvais en fonction du sous-type de rivière		FORT A MOYEN
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Défavorable inadéquat	Reconversion en populiculture Gestion drastique (coupe à blanc...)	FORT
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Favorable ou Défavorable inadéquat en fonction du sous-type de mégaphorbiaie (cf. volume diagnostic)	Fermeture par embroussaillage Reconversion (populiculture ou culture) Drainage	MOYEN
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	Défavorable inadéquat	Fermeture par embroussaillage Reconversion en pinède	MOYEN
Espèces			
Chabot	Défavorable inadéquat	Abaissement des débits Pollutions (chimiques et organiques)	MOYEN
Lamproie de Planer	Défavorable inadéquat		MOYEN
Loutre d'Europe	Favorable à confirmer	Collision par le trafic routier dégradation de ses habitats	MOYEN
Agrion de Mercure	Favorable	Abaissement des débits Pollutions (chimiques et organiques) Reconversion des prairies Isolement des populations	FAIBLE
Cordulie à corps fin	Défavorable inadéquat		MOYEN
Cuivré des marais	Défavorable inadéquat		FORT
Ecaille chinée	Favorable		FAIBLE
Rosalie des Alpes	Défavorable inadéquat	Destruction et dégradation des habitats d'espèces	FORT
Grand Capricorne	Défavorable inadéquat		MOYEN
Lucane Cerf-volant	Défavorable inadéquat		MOYEN
Chiroptères	Favorable à confirmer	Diminution des proies liée à l'utilisation de pesticides	MOYEN (FORT POUR LE PETIT RHINOLOPHE)
Triton crêté	Potentiel à confirmer	??	A préciser aux vues des inventaires complémentaires

III. OBJECTIFS

L'analyse des enjeux de conservation du patrimoine naturel et des effets des différents usages recensés sur le site a permis d'identifier des orientations de gestion suite au diagnostic du présent document d'objectifs.

OBJECTIF 1 : « Conserver ou améliorer la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités »

Cet objectif vise à préconiser une série de mesures permettant le maintien de la biodiversité de l'ensemble des écosystèmes de la vallée, à travers la gestion et la conservation des éléments écologiques d'intérêt européen (habitats naturels et espèces).

La conservation des populations animales nécessite dans un même temps le maintien des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie (zone de reproduction, de nourrissage, de refuge...) et le maintien d'axes naturels de circulation entre les différents habitats (haies, ruisseaux...).

La Vallée de la Boutonne constitue un îlot prairial dans une matrice largement dominée par une agriculture céréalière. L'agriculture s'impose donc comme l'activité principale qui permettra de garantir durablement la qualité écologique des milieux naturels.

En effet, l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire (végétations hygro- et hydrophiles, forêt alluviale, ...) est étroitement liée à celle des pratiques culturelles à l'échelle de la vallée.

Si l'activité agricole telle qu'elle se pratique sur le site Natura 2000 permet encore à ce jour le maintien d'éléments écologiques d'intérêt européen, certains d'entre eux sont dans un mauvais état de conservation et risquent à terme de disparaître.

La préservation et l'encouragement de modes de production assurant le bon état de conservation des éléments écologiques d'intérêt communautaire apparaît donc comme un objectif d'une importance majeure.

D'autre part, la prise en compte de ces enjeux patrimoniaux par les collectivités dans leur politique d'urbanisation et leurs pratiques de gestion de l'espace public ou des ressources collectives est aussi un facteur de réussite des enjeux de conservation.

Objectifs opérationnels associés :

- maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation : objectifs à définir selon les espèces ou milieux
- encourager les pratiques agricoles favorables à la conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état fonctionnel
- encourager les pratiques de gestion des boisements et des peupleraies favorables à la biodiversité et aux habitats et espèces d'intérêt communautaires associés

OBJECTIF 2 : « Contribuer à la conservation et/ou l'amélioration des milieux aquatiques et de la ressource en eau en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire »

Le maintien et/ou l'amélioration de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est l'un des enjeux fondamentaux sur le site de la Vallée de la Boutonne. Il présente un double aspect : écologique pour le bon fonctionnement de l'hydrosystème, et socio-économique, pour les différents usages de la ressource en eau (alimentation en eau potable, pêche...).

La qualité des habitats rivulaires (ripisylves, mégaphorbiaies...) est directement dépendante des niveaux et de la qualité des eaux du cours d'eau. De plus, la Boutonne est un milieu de vie pour divers poissons dont les exigences peuvent être très strictes en matière de qualité de l'eau (Lamproie de Planer, Chabot, Truite...). Une qualité d'eau qualifiée de moyenne à médiocre peut être à l'origine de dysfonctionnements biologiques graves pour la vie aquatique.

D'autre part, de nombreux captages d'alimentation en eau potable sont présents sur le site Natura 2000. C'est pourquoi, une protection de la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif est absolument nécessaire.

Même si cette problématique est abordée et traitée *via* d'autres politiques spécifiques (directive Cadre sur l'eau, SAGE, Contrat restauration entretien...), la démarche Natura 2000 propose différents outils qui peuvent contribuer à l'amélioration globale de la qualité de l'eau.

Objectifs opérationnels associés :

- améliorer la gestion qualitative de l'eau
- améliorer la gestion quantitative de l'eau
- évaluer les dysfonctionnements hydromorphologiques des rivières de la Vallée en vue de restaurer les milieux nécessaires aux espèces d'intérêt communautaire

OBJECTIF 3 : « Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des éléments d'intérêt communautaire du site »

Malgré la réalisation d'un diagnostic écologique détaillé du site, certains éléments nécessitent quelques études complémentaires afin de disposer d'un inventaire exhaustif qui permettra une gestion optimale de la Vallée à long terme.

Cet objectif inclue également le suivi de l'ensemble des habitats naturels et des espèces. Ce suivi est indispensable pour contrôler l'évolution de l'état de conservation des écosystèmes et donc de l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le DOCOB.

La mise en œuvre de cet objectif passe principalement par un travail scientifique (inventaire, suivi...).

Objectifs opérationnels associés :

- améliorer la connaissance des milieux et des espèces d'intérêt communautaire
- suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

OBJECTIF 4 : « Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux patrimoniaux du site »

La sensibilisation du public est un objectif à atteindre progressivement lors de la phase d'animation. Elle concerne toute personne ayant une activité directement sur le site ou ayant une influence sur celui-ci. Les personnes visées sont principalement les propriétaires fonciers, les exploitants, les décideurs locaux et plus largement le grand public (écoles, touristes...).

Objectifs opérationnels associés :

- informer les usagers et riverains sur les pratiques respectueuses de l'environnement du site
- sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site

IV. PROGRAMME D' ACTIONS MIS EN PLACE A L'HEURE ACTUELLE SUR LE SITE NATURA 2000

Il existe deux démarches parallèles sur le bassin de la Boutonne visant l'amélioration de l'environnement aquatique dont la complémentarité avec la politique Natura 2000 est très intéressante. Il s'agit :

- Du programme « Re-Sources » et des mesures concernant la protection des bassins d'alimentation de captage dont le SMAEP4B est opérateur principal
- Du programme de restauration de la Boutonne mené par le SMBB.

IV.1. LE PROGRAMME « RE-SOURCES »

➤ **Contexte**

Le programme « 'Re-Sources » est issu d'une démarche régionale volontariste de reconquête de la qualité des eaux brutes. Les différentes structures particulièrement concernées par les problématiques de la qualité de l'eau que sont la Région Poitou-Charentes, les Départements de Charente et des Deux-Sèvres et la Chambre Régionale d'Agriculture, les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne se sont associées pour établir un cahier des charges de cette démarche qui comprend 3 principaux points :

- L'animation de l'opération : Un animateur local est recruté sur chaque site pilote pour assurer le suivi financier et administratif, la coordination de

l'opération, la concertation constructive avec les acteurs locaux, l'information, la sensibilisation, la formation.

- La réalisation d'un diagnostic : Le diagnostic dresse l'état de la ressource en eau sur le secteur, au regard des facteurs de risque (type de sol, sensibilité du milieu, systèmes culturels, ...) et de l'ensemble des activités de la zone (routes, industrie, agriculture, agglomération, etc.). Il a également pour objectifs de mobiliser tous les acteurs du bassin d'alimentation de captage, d'identifier les axes de progrès, de proposer un objectif de résultat vis-à-vis de la ressource et d'élaborer un plan d'actions hiérarchisées.
- La mise en œuvre d'un plan d'actions : Le plan d'actions est élaboré collectivement et fait l'objet d'une décision partagée sur la qualité de l'eau et les causes de sa dégradation. De portée pluriannuelle, il comprend des actions prioritaires proportionnées au niveau des risques encourus. Le plan d'actions doit prévoir un suivi des résultats.

L'ensemble des actions entreprises dans le cadre de ce programme « Re- Sources » a pour but d'impulser des changements forts afin de répondre à l'objectif que se fixe ce programme : reconquérir la qualité des ressources en eau dégradées destinées à la consommation humaine. Aujourd'hui, la démarche est dans sa troisième phase à savoir la mise en œuvre du plan d'action.

➤ **Compatibilité avec la démarche Natura 2000**

La reconquête de la qualité de l'eau pour la consommation est par nature compatible avec les objectifs de ce DOCOB. Les études et concertations menées dans le cadre du programme « Re-Sources » ont abouti à l'élaboration de 16 mesures agro-environnementales.

Ces actions sont non seulement compatibles avec les objectifs de la démarche Natura 2000 sur le site mais permettent une véritable amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elles traitent notamment :

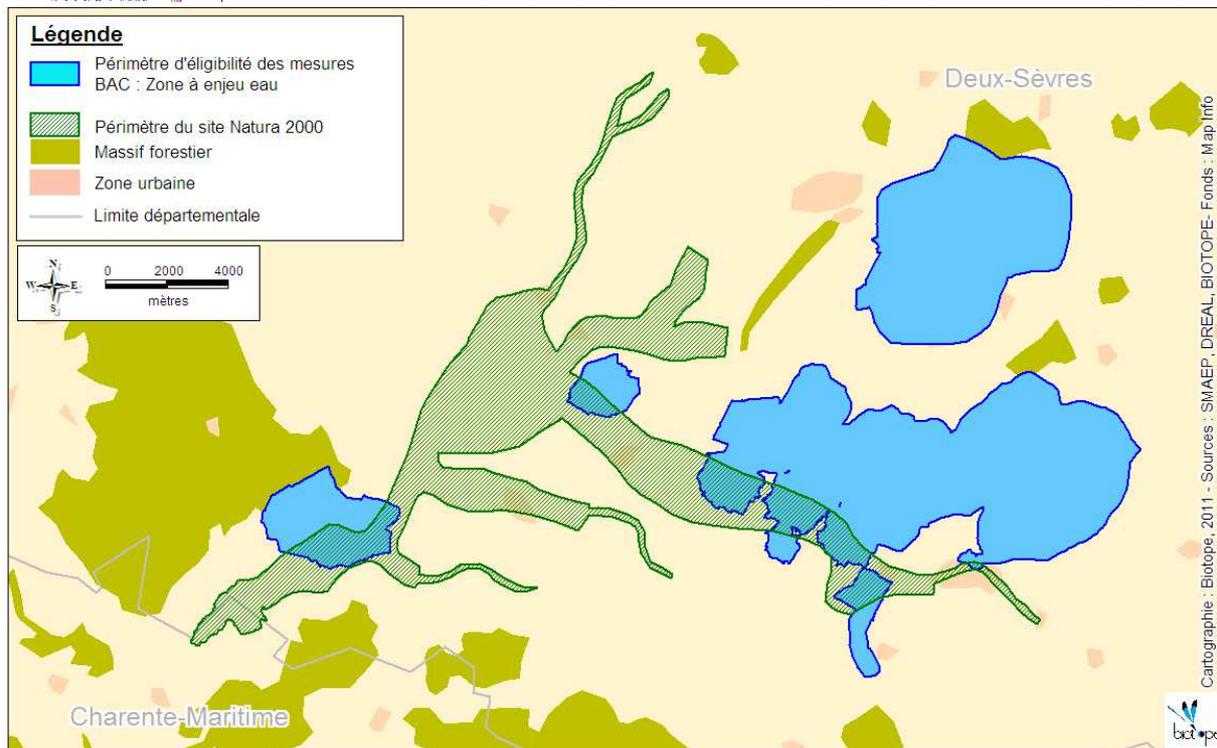
- De la gestion extensive des prairies (2 mesures)
- De la limitation des intrants pour les grandes cultures (2 mesures)
- De la conversion de cultures en prairies (2 mesures)
- De la conversion et le maintien de l'agriculture biologique (2 mesures)
- De l'entretien des haies (2 mesures)
- De la limitation de l'irrigation (2 mesures)

Les 4 autres mesures concernent l'amélioration de l'état de conservation des populations d'oiseaux inféodées aux grandes cultures.

Le périmètre d'éligibilité de ces mesures ne concerne qu'une partie du site Natura 2000 (excepté la mesure PCV_SMQB_GC6 qui couvre l'ensemble du site Natura 2000). Toutefois les effets des mesures auront un impact positif sur l'ensemble du site Natura 2000 car le périmètre d'éligibilité comprend les zones en amont du site Natura 2000 et les territoires les plus problématiques et terme de qualité d'eau.



PÉRIMÈTRE D'ÉLIGIBILITÉ DES MESURES BAC : ENJEU EAU



IV.2. LE PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA BOUTONNE

Le syndicat mixte du bassin de la Boutonne a initié en 2000 une politique de restauration de la Boutonne. A la suite du diagnostic réalisé en 2000 (Hydro concept), l'étude des enjeux, des objectifs et des mesures a été finalisée en 2010. Ces actions sont non seulement compatibles avec les objectifs de la démarche Natura 2000 sur le site mais permettent une véritable amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elles traitent notamment :

- De l'érosion et l'instabilité des berges (2 mesures) ;
- De la continuité des écoulements dans les cours d'eau (1 mesure) ;
- Du soutien naturel des étiages (1 mesure) ;
- De l'amélioration des habitats piscicoles (1 mesure).

Même si les objectifs du programme de restauration et ceux du DOCOB sont compatibles, il importe que les modalités techniques des mesures du programme soient observées finement au vue des objectifs de conservation du DOCOB. Il est en effet possible que certains aspects d'une mesure soient en contradiction avec les objectifs Natura 2000 comme par exemple la dégradation d'arbres colonisés par des insectes d'intérêt européen dans le cadre d'une amélioration des habitats piscicoles (restauration du profil en travers nécessitant un travail sur la ripisylve).

V. MESURES REpondant AUX PROBLEMATIQUES DU SITE

Objectifs	Objectifs opérationnels	Mesures
Conserver ou améliorer la qualité des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation : objectifs à définir selon les espèces ou milieux	Elaboration d'un document cadre pour la gestion des berges de la ripisylve et du lit mineur
		Restauration et entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur de la Boutonne
		Etude complémentaire portant sur l'évaluation des transparences des ponts vis-à-vis du déplacement de la Loutre d' Europe
		Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière
		Restauration et entretien des mégaphorbiaies par la fauche en milieu ouvert
		Restauration et entretien des pelouses calcicoles
		Amélioration de la qualité des habitats des insectes saproxyliques
		Suivi et organisation de la lutte contre les espèces invasives
	Encourager les pratiques agricoles favorables à la conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état fonctionnel	Gestion extensive des prairies à Cuivré des marais
		Contribuer à la réduction des pollutions diffuses liées aux intrants <i>Série de Maet « Re-sources » en partie sur le territoire du site Natura 2000 mais efficace à l'échelle du bassin versant comprenant la totalité du site Natura 2000.</i>
		Limiter l'irrigation <i>Maet « Re-sources » éligible sur l'ensemble du périmètre du site Natura 2000.</i>
		Conversion de terres arables en prairies gérées favorablement
		Gestion extensive des peupleraies
		Conversion des peupleraies en prairies gérées favorablement
Contribuer à la conservation et/ou l'amélioration des milieux aquatiques et de la ressource en eau en tant qu'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Améliorer la gestion qualitative de l'eau	Contribuer à la réduction des pollutions diffuses liées aux intrants
		Protection, restauration et entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur de la Boutonne et de ses affluents
		Limitation de l'utilisation de pesticides par les collectivités
	Améliorer la gestion quantitative de l'eau	Limiter l'irrigation
		Conversion de terres arables en prairies gérées favorablement <i>Les prairies nécessitant moins d'apport d'eau que les cultures locales, la conversion contribue à la diminution de l'irrigation et à l'augmentation de la ressource en eau.</i>
Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des éléments d'intérêt communautaire	Améliorer la connaissance des milieux et des espèces d'intérêt communautaire	Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire
		Etudes complémentaires et suivis relatifs au Triton crêté

Objectifs	Objectifs opérationnels	Mesures
du site	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	Suivis relatifs aux habitats d'intérêt communautaire
		Suivis relatifs au Cuivré des marais
		Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire
		Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire
		Suivis relatifs aux poissons d'intérêt communautaires
		Suivis relatifs à la Loutre d'Europe
		Suivi qualitatif et quantitatif de l'eau
Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux patrimoniaux du site	Informer et sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site et les pratiques respectueuses de l'environnement	Création et mise à jour d'un site Internet dévolu à la vie du site Natura 2000
		Outils pour l'information et la sensibilisation des usagers et du public
Objectifs transversaux	Renforcer la cohérence et ajuster le périmètre Natura 2000	Révision du périmètre du site Natura 2000

En ce qui concerne les milieux aquatiques hors rivières, il n'est pour le moment pas proposé d'action de gestion vu leur dynamique mais ils doivent être maintenus en l'état et leur état de conservation sera suivi au même titre que les autres habitats ; l'engagement à maintenir ces surfaces par la charte Natura 2000 du site est l'action à promouvoir pour ces milieux.

Fiche n°1	Elaboration d'un document cadre pour la gestion des berges, de la ripisylve et du lit mineur	Priorité : 1
------------------	---	-------------------------

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{F0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Loutre d'Europe (1355) - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096) - Cordulie à corps fin (1041) et Agrion de Mercure (1044) - Rosalie des Alpes (1087*), Lucane Cerf-volant (1083)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la gestion des rivières et de leurs berges.
Surface concernée	Linéaire de la Boutonne : plus de 80 km Linéaire de la Belle : plus de 18 km Linéaire de la Béronne : plus de 24 km Linéaire de la Bellesebonne : plus de 10 km Linéaire des autres affluents : plus de 15 Km Linéaire total : environ 150 km
Objectifs qualitatifs	> Favoriser une gestion concertée, collective des cours d'eau, des berges, des ripisylves et du lit mineur, adaptée aux enjeux du site, donc préservant les conditions écologiques favorables aux espèces et aux habitats qui y sont liés. Donc l'objectif est d'établir un véritable référentiel technique de gestion des ripisylves, des berges et du lit mineur, qui précisera les modalités de mise en oeuvre des différentes actions envisageables pour garantir une incidence positive sur l'état de conservation des habitats et espèces du site. Mise en oeuvre d'actions de type : <ul style="list-style-type: none"> • limitation de l'érosion et de l'instabilité des berges ; • restauration de la continuité des écoulements dans les cours d'eau ; • soutien naturel des étiages ; • opérations d'amélioration directe des habitats piscicoles. >S'assurer de la prise en compte des spécificités des enjeux du site Natura 2000, dans les programmes d'actions existants ou à venir (SAGE, CTMA...)
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de : <ul style="list-style-type: none"> - préparer 2 réunions et de réunir les groupes de travail au cours de la première année de mise en oeuvre du DOCOB - Elaborer le référentiel technique (document physique)
Acteurs et structures ressources	Structure animatrice du DOCOB, SMBB, SYMBO, CRPF, ONF, Conseil Général des Deux-Sèvres, ONEMA, Fédération des Deux-Sèvres de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, CREN, chambre d'agriculture, opérateur MAE désigné pour le territoire, ONCFS, association naturaliste, Agence de l'eau, services de l'état (DDT, DREAL)...

Cahier des charges techniques

La structure animatrice du DOCOB sera préférentiellement pilote de la mise en oeuvre de l'action :
- Constitution du groupe de travail : contact et information des structures et personnes ressources
- Organisation et préparation de réunions de travail

Toutes les modalités d'interventions préconisées dans le référentiel se lisent comme, soit des actions nécessaires, soit des précautions nécessaires, pour garantir une incidence positive des travaux sur les habitats et espèces concernés.

Chacun de ces points devra être accompagné d'une **justification écologique** en fonction des objectifs de conservation du DOCOB.

référentiel technique – partie entretien de la ripisylve et des berges
Le référentiel technique devra préciser : <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques de travaux autorisées sur la ripisylve - Les modalités d'entretien : nombre de tailles, d'élagages doux ou de dégagement mécanique au pied des jeunes arbres à effectuer - La liste du matériel autorisé pour chaque type d'opération

- Les types de produits autorisés
 - Les périodes de travaux préconisées pour chaque type d'opération ; entretien automnal ou hivernal, enlèvement des embâcles problématiques pour les personnes ou les biens en dehors des périodes de fraies etc
 - Les fréquences interannuelles et annuelles des opérations entreprises
 - Les modalités d'enlèvement dans le lit du cours d'eau des embâcles dans le cadre d'une gestion sélective: se référer au « *guide d'intervention pour l'enlèvement des embâcles* » édité par l'Agence de l'eau
 - Les modalités d'élimination par coupe des arbres morts du côté cours d'eau, lorsque ceux-ci sont susceptibles de créer des embâcles, le dessouchage étant interdit
 - Les modalités d'enlèvement des branches mortes des arbres conservés du côté cours d'eau
 - Le devenir des troncs et rémanents
 - La liste des essences locales à réimplanter : utilisation de jeunes plants (au plus 4 ans) et interdiction du paillage plastique
- Chacun de ces points devra être accompagné d'une **justification écologique** en fonction des objectifs de conservation du DOCOB.

référentiel technique – partie amélioration de la ripisylve
<ul style="list-style-type: none"> - Supprimer les peupliers en haut de berge : critère d'identification des secteurs problématiques (risques de chute et d'érosion des berges), modalité technique d'intervention (type d'engin, période de travaux) - Réimplantation : essence caractéristiques préférentielles (frêne, aulne, ...) et modalités d'implantation. <p>Si peupliers : conditions de plantation, modalités d'entretien Se référer à la Charte Natura 2000 du site</p>

référentiel technique – partie amélioration de l'état des berges
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des abreuvoirs pour réduire les phénomènes d'érosion : critère pour l'état des lieux et le repérage des sites, modalités techniques (précautions phase travaux) - Techniques de consolidations pour utilisation ciblée (techniques végétales préférables)

référentiel technique – partie interventions dans le lit mineur
<p>Opérations visant la restauration des écoulements lotiques, ou à la restauration de la diversité des habitats piscicoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modalités particulières pour les travaux d'aménagement de seuils ou interventions sur ouvrages - Techniques de restauration hydromorphologiques : critères d'identification des secteurs où ces techniques s'avèreraient pertinentes ; analyse et choix des techniques aux vues des enjeux du site ; et préconisations particulières de mise en oeuvre (ex : recharge en granulat, ...)

Condition de mise en oeuvre

Le référentiel sera soumis à validation par le CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel). Cela permettra de l'utiliser comme document d'aide à l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les actions qui relèveraient de cette obligation (DIG entretien de berges et ripisylve, travaux relevant du régime de déclaration ou autorisation Loi sur l'eau, travaux relevant d'étude d'impact...)

Le SMBB a fait réaliser plusieurs études diagnostics afin d'orienter convenablement ces actions de gestion et de restauration. Lors des phases opérationnelles, le référentiel technique proposé devra être respecté.

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans :

Animation : 4 400€ (11 j de travail au cours de la première année)

Indicateurs de suivi

	Effacité	Effizienz	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du référentiel technique - Nombre d'interventions réalisées conformément au référentiel technique ; - Surface et linéaire traités conformément au référentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - coût de mise en oeuvre de l'action au regard du nbre d'intervention réalisées conformément au référentiel 	Évolution de la surface en Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du référentiel technique - Nombre d'interventions réalisées conformément au référentiel technique ; - Surface et linéaire traités conformément au référentiel 		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°2

Restauration et entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur de la Boutonne

Priorité :
1

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^E 0) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Loutre d'Europe (1355) - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096) - Cordulie à corps fin (1041) et Agrion de Mercure (1044) - Rosalie des Alpes (1087*), Lucane Cerf-volant (1083)
Territoires concernés	L'ensemble du site ; prioritairement les secteurs identifiés dans la partie diagnostic du CTMA, et plus largement dans le référentiel technique ; secteurs de mise en oeuvre d'actions prioritaires du SAGE
Objectifs qualitatifs	Mise en oeuvre des actions d'entretien ou de restauration des habitats et espèces visés, selon les modalités du référentiel technique (fiche)
Acteurs concernés	SMBB, Agriculteurs, propriétaires, ayants droits en zones rivulaires, Conseil Général des Deux-Sèvres
Structures ressources	Animateur du site natura 2000, DDT, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire, ONEMA, Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, syndicat des propriétaires forestiers, CRPF, entreprises de travaux forestiers, Agence de l'eau, Conseil Général des Deux-Sèvres

Cahier des charges techniques

Il est rappelé qu'il convient de privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités.

Elaborer pour validation par le comité de pilotage : une synthèse des principaux problèmes repérés sur le terrain (source d'érosion ou de dégradation de berge, dysfonctionnements hydromorphologiques, sources de discontinuité des écoulements), et définir les actions à mettre en oeuvre (zonage, priorisation).

S'appuyer sur le référentiel technique, sur les diagnostics effectués pour l'élaboration du CTMA ou dans le cadre de la mise en oeuvre des actions du SAGE.

Mettre en place les actions selon le référentiel technique (fiche 1)

Plan de financement

Financement prévu prioritairement dans le cadre du programme de restauration de la Boutonne mené par le SMBB

Autres financements liés à la mise en oeuvre du SAGE

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Effizienz	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Surface et linéaire traités, conformément au référentiel	- coût de mise en oeuvre de l'action au regard de la surface d'habitat traitée	- Evolution de la surface en Aulnaie-frênaie d'intérêt communautaire - Evolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles

Fiche n°3	Etude complémentaire portant sur l'évaluation de la transparence des ponts vis-à-vis du déplacement de la Loutre d'Europe	Priorité : 1
------------------	--	---------------------

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Loutre d'Europe (1355)
Territoires concernés	Etude à menées sur l'ensemble du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Quelques cas de mortalité de Loutre d'Europe liées à des collisions routières au niveau de certains ponts sont mentionnés dans la bibliographie. Afin d'améliorer la connaissance sur ce point, de déterminer le niveau de risques par ouvrage et d'identifier les ponts nécessitant des aménagements particuliers, une étude spécifique doit être menée.
Objectifs quantitatifs	L'étude porte sur l'ensemble des ponts routiers traversant un linéaire de cours d'eau permanent ou temporaire.
Acteurs concernés	Conseil Général des Deux-Sèvres, communes, Direction Régionale de l'Equipement
Structures ressources	Agence de l'eau, CREN, bureaux d'étude

Cahier des charges techniques

Recommandations techniques
<p>Cette étude s'appuiera sur deux protocoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête auprès des structures concernées par le sujet à savoir le SMBB, le SYMBO, l'ONCFS, l'ONEMA, l'APIEEE : Nombre, date et localisation des collisions ; avis concernant les passages à risques, connaissances locales (hors site) de cas de collision et des mesures mises en place pour limiter cette mortalité... - Expertise de l'ensemble des ponts : évaluation du niveau de risque, analyse du trafic routier, des caractéristiques physiques des ouvrages (tirant d'air, tirant d'eau, présence de banquettes, hauteur et pente des berges en amont et en aval du pont...), hiérarchisation des ponts en fonction du niveau de risques, Priorisation des aménagements...

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5 ans :

Animation : 6800 € (17j dont 5 pour l'enquête et 12j d'expertise au cours de la première année)

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle documentaire ; vérification des factures ou des pièces de valeur probante (en cas de délégation des expertises auprès de structures compétentes – Bureau d'études, associations...)
-----------------------------	--

Fiche n°4	Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière	Priorité : 2
------------------	---	-------------------------

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Loutre d'Europe (1355)
Territoires concernés	L'ensemble des ponts sont potentiellement concernés par cette mesure. Néanmoins, les actions devront être menées prioritairement sur les ouvrages les plus problématiques identifiés à l'issue de l'étude spécifique menée sur ce point (cf. Action ci-avant).
Objectifs qualitatifs	Deux objectifs doivent être poursuivis de front pour réduire l'impact des infrastructures routières sur la Loutre d'Europe à l'échelle du site : - Ne pas dégrader la situation actuelle : prise en compte systématique de la problématique de conservation de ces espèces dans tout projet neuf - Réduire l'impact existant en réaménageant les franchissements de cours d'eau et de zones humides présentant un risque de collision
Objectifs quantitatifs	Pour le volet concernant les projets neufs, tout le site est concerné. En revanche, en ce qui concerne l'aménagement de ponts existants, l'objectif est fixé à 2 ouvrages aménagés sur 5 ans.
Acteurs concernés	Conseil Général des Deux-Sèvres, communes, Direction Régionale de l'Équipement
Structures ressources	Agence de l'eau, CREN, bureaux d'étude

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<p><u>Cas des projets neufs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire adopter par les maîtres d'ouvrage un cahier des charges spécifique à annexer aux études d'avant projet sommaire, pour les projets qui ne seraient pas soumis à une évaluation des incidences au titre de natura 2000 : voir proposition de cahier des charges plus bas. - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour tout nouveau projet : assistance technique et suivi de chantier <p><u>Cas du réseau routier existant : on se basera sur les résultats de l'étude spécifique (cf. action ci-avant)</u></p> <p>Réaménagement des 2 franchissements les plus à risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic détaillé par ouvrage précisant le type d'aménagement nécessaire et les zones sensibles (linéaires, banquettes, lit mineur) à protéger. - Travaux de rétablissement de la transparence : banquettes, encorbellement - et/ou aménagement d'une protection empêchant les animaux de franchir la chaussée - Faire suivre tout chantier par un expert écologue spécialisé <p><u>Cas du réseau routier existant : on se basera sur les résultats de l'étude spécifique (cf. action ci-avant)</u></p> <p>Réhabilitation systématique d'un franchissement lors des travaux par le gestionnaire de la route :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profiter de tout projet ou travaux sur un franchissement de cours d'eau (réfection d'un pont, élargissement d'une chaussée, rectification d'un virage...) pour réaliser des aménagements spécifiques limitant ou supprimant les risques de collision routière - Evaluer les programmations d'intervention sur les ouvrages de franchissements et les routes - Mettre en oeuvre lorsque cela est nécessaire et réalisable les aménagements limitant ou supprimant les risques de collision routière - Faire suivre tout chantier par un expert écologue spécialisé

Plan de financement

NB : afin de proposer une estimation de coût, nous avons établi une moyenne par type d'intervention. Cette moyenne est relative puisqu'il n'est pas possible à ce stade, de chiffrer précisément le coût qui nécessiterait un relevé métré précis pour chaque ouvrage. Il s'agit donc d'une estimation.

Coût prévisionnel du programme de réaménagement des ouvrages:

L'estimation du budget est faite à partir des prix indicatifs suivants :

- Installation d'une buse sèche : 300 € / ml
- Installation d'une banquette : 700 € / ml
- Installation d'un encorbellement : 400 € / ml
- Installation d'un grillage petite faune : 30 € / ml
- Rétablir la **transparence d'un ouvrage** (banquette, encorbellement pour un ouvrage estimé à un longueur hydraulique de +/- 8 m) : (550 € / ml x 8) pour une rive soit **8800 € pour un ouvrage**
- Aménagement d'un ouvrage avec une **protection** empêchant l'animal de franchir la chaussée : environ 100 m de grillage petite faune de part et d'autre de la chaussée, soit environ 200 ml au total soit **6000 €**

Budget prévisionnel sur 5 ans :

Programmes de réaménagement des ouvrages : 29 600€ sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle des opérations entreprises et comparaison avec les engagements de la mesure ; vérification des factures ou des pièces de valeur probante
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaire quinquennal des franchissements à risque réaménagés Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés - Nombre d'ouvrages aménagés - Rédaction du diagnostic des ouvrages à risque moyen et fort pour lesquels les données étaient manquantes - Nombre de suivis de chantier réalisés - Nombre de cahier des charges d'avant projet aménagés 	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Evolution à moyen et long terme des données de collision routière (Loutre...)
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % des ouvrages restaurés par niveau hiérarchique d'urgence (Cf. rapport spécifique collision routière)		- Évolution des indices de suivi des habitats et de la Loutre.

Cahier des charges à annexer aux études d'Avant Projet Sommaire (APS) et les études d'incidences pour les projets d'ouvrages neufs

Source : brochure « Le Vison d'Europe et sa conservation », Mission Vison d'Europe.

Remarques : le calibrage des aménagements pour le Vison sont tout à fait compatibles avec les exigences de la Loutre d'Europe. Ainsi, dans l'hypothèse d'une recolonisation du Vison vers le nord et en particulier sur le bassin de la Boutonne, les ouvrages aménagés seraient également efficace pour le Vison.

Volet « milieux naturels » de l'état initial

- Investigations de terrain et analyse précise des habitats naturels favorables (utilisables, préférentiels) du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe : prairies humides, boisement marécageux, saulaies, roselières, cariçaies etc
- Cartographie au 1/10 000 voire au 1/ 5000 de ces habitats
- Analyse des interrelations et des connectivités entre ces habitats : fonctionnalité de l'aire d'étude pour les espèces.

Comparaison des variantes et optimisation des tracés afin d'éviter les habitats préférentiels des espèces

- Prise en compte de l'état initial dans le choix du tracé et du type d'ouvrage

Evaluation des incidences directes ou indirectes, temporaires ou permanentes du projet sur les espèces et leurs habitats

- Incidences liées à la destruction ou à la dégradation des habitats
- Incidences liées au cloisonnement de populations, à la rupture de corridors de déplacement
- Incidences liées à la mortalité par collision routière
- Incidences liées à la phase chantier : destruction d'individus, dérangement, destruction d'habitat...

Propositions de mesures de suppression ou de réduction d'incidence

- Choix du tracé
- Choix du type d'ouvrage : ponts dalles etc
- Aménagements de ouvrages : berges artificielles, banquettes, encorbellement, buses sèches, rampes d'accès végétalisées aux passages artificiels, dispositifs de protection (grillage petite faune) empêchant les animaux de franchir la chaussée etc
- Choix des périodes et du phasage du chantier

Appui technique au gestionnaire pour la réalisation des plans d'exécution et des plans d'ouvrage

- Mise à disposition d'un écologue spécialisé lors de l'élaboration des documents

Mise en place d'un suivi de la phase chantier

- Mise à disposition d'un écologue spécialisé qui sera présent sur le terrain
- Suivi de la mise en place des aménagements préconisés
- Orientation des entreprises peu habituées à ce type de travaux apparenté à de la petite maçonnerie

Fiche n°5

Restauration et entretien des mégaphorbiaies par la fauche en milieu ouvert

Priorité :
2

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Cuivré des marais (1060) - Agrion de Mercure (1044)
Territoires concernés	Les mégaphorbiaies de la vallée de la Boutonne sont réparties essentiellement sous peupleraies (18ha soit près de 80%). Cependant, près de 5ha de cet habitat d'intérêt européen se retrouvent en condition prairiale et leur pérennité nécessite une action particulière.
Surface concernée	Mégaphorbiaies mésotrophes : environ 4 ha Mégaphorbiaies eutrophes : environ 1 ha
Objectifs qualitatifs	Restaurer et entretenir les zones de mégaphorbiaies et ourlets associés et maintenir les espèces inféodées à ces habitats dont certaines d'intérêt communautaire.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est d'agir sur 50% de la surface des mégaphorbiaies soit 2,5ha.
Acteurs concernés	Agriculteurs, propriétaires, particuliers
Structures ressources	Animateur Natura 2000, DDT, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAEt désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<p>✓ <i>Diagnostic parcellaire réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La localisation des zones d'intervention sur les parcelles cibles (cartographie à l'échelle des parcelles) ; - Le taux d'embroussaillage ou d'envahissement initial ; - Le mode d'intervention pour la restauration et l'entretien: fauche mécanique, manuelle, débroussaillage mécanique ; - La fréquence et la technique d'intervention pour l'entretien <p>✓ <i>Restauration</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage des ligneux (Frêne principalement) ; - Entretien annuel pendant 3 ans par élimination des rejets de ligneux ; - Travaux effectués entre le 15 septembre et le 1er mars afin d'éviter la période de reproduction de la faune et de respecter le cycle biologique des espèces végétales remarquables - Travaux effectués de préférence par temps sec et chaud ; - La technique de débroussaillage et de déboisement sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels. <p>✓ <i>Entretien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche automnale triennale ; - Fauche autorisée du 15 septembre au 30 novembre - Fauche centrifuge dans la mesure du possible pour laisser la faune s'échapper ; - Une zone de refuge non fauchée en bordure de mégaphorbiaie est à préserver systématiquement pour la faune : papillons, criquets, sauterelles... (faire varier l'emplacement de cette zone chaque année). - Tenue d'un cahier d'intervention

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réaliser un **diagnostic parcellaire**
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux (MAEt et contrats Natura 2000 mis en oeuvre en régie)

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **550€**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la hauteur et la nature du couvert (selon les dates de fauche et la fréquence autorisées)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennial(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et phytosociologue, évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de mégaphorbiaies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en mégaphorbiaie d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (2,5 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°	Restauration et entretien des pelouses calcicoles	Priorité : 2
-----------------	--	-------------------------

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)
Territoires concernés	Les pelouses sèches couvrent une surface très faible (1,4ha) mais revêtent un intérêt patrimonial significatif. Elles sont localisées au sud du site en limite départementale au nord-est de Ville des Eaux et entre Le Vert et Ville des eaux (5 station).
Surface concernée	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210) : 1,4 ha
Objectifs qualitatifs	L'objectif est de restaurer mécaniquement, dans le cas d'habitats déjà colonisés par des ligneux, et de maintenir en bon état de conservation ces milieux ouverts par un entretien mécanique.
Objectifs quantitatifs	<p><u>Cas des parcelles à restaurer</u></p> <p>Il s'agit des parcelles en état de conservation mauvais ou inadéquat, c'est-à-dire avec un envahissement déjà avancé par les ligneux (prunelliers notamment) et/ou le Brachypode penné. Au regard du diagnostic, cela concerne 1,2 ha.</p> <p><u>La gestion des parcelles</u></p> <p>La gestion sans restauration préalable ne concernera que les habitats en bon état de conservation soit 0,2 ha.</p> <p>L'objectif sur 5 ans est de contractualiser 80% des prairies de ce secteur, soit environ 0,9 ha</p>
Acteurs concernés	Propriétaires, particuliers
Structures ressources	Animateur Natura 2000, DDT, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAEt désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<p>Diagnostic parcellaire réalisé par un expert agréé qui devra notamment définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'embroussaillage ou d'envahissement initial ; - La localisation des zones d'intervention et des placettes de brûlage sur les parcelles cibles (cartographie à l'échelle des parcelles) ; - Le mode d'intervention pour la restauration et l'entretien: fauche mécanique, manuelle, débroussaillage mécanique ; - La fréquence d'intervention pour l'entretien <p style="margin-left: 40px;">- <i>Parcelles envahies par le Brachypode penné : restauration</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche hivernale (15 septembre – 28 février) année n: lutte contre le Brachypode penné - Exportation ou brûlage des produits de fauche - Ménager des zones non fauchées : zones refuges pour la faune, placettes témoins - Fauche centrifuge pour permettre la fuite de la faune <p style="margin-left: 40px;">- <i>Parcelles envahies par le Brachypode penné : entretien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fauche hivernale (15 septembre – 28 février) et biennale (année n+2 et n+4 - Exportation ou brûlage des produits de fauche - Ménager des zones non fauchées : zones refuges pour la faune, placettes témoins - Fauche centrifuge pou permettre la fuite de la faune <p style="margin-left: 40px;">- <i>Parcelles envahies par les ligneux : restauration et entretien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage des ligneux année n - Entretien biennal par élimination des rejets de ligneux - Travaux effectués entre le 15 septembre et le 28 février afin d'éviter la période de reproduction des oiseaux

et de respecter le cycle biologique des espèces végétales remarquables ; ils seront réalisés de préférence à la fin de l'hiver (février) afin de préserver les ressources alimentaires pour les oiseaux durant la mauvaise saison ;

- Travaux effectués de préférence par temps sec et chaud ;
- Tenue d'un cahier d'intervention
- La technique de débroussaillage sera déterminée en fonction des contraintes de la parcelle lors du diagnostic parcellaire : broyage au sol, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuels

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **2 000€**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de la conformité des travaux entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises triennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert botaniste et phytosociologue, évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, évaluation de la dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de pelouse ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en pelouse d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (0,9 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°7

Amélioration de la qualité des habitats des insectes saproxyliques

Priorité :
2

Mise en œuvre	<u>Charte Natura 2000</u>
Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Rosalie des Alpes (1087*), - Grand Capricorne (1088), - Lucane Cerf-volant (1083)
Territoires concernés	L'ensemble du site est concerné par la présence de haies favorables aux insectes saproxylophages sans différenciation spatiale à l'échelle du site.
Surface concernée	On compte plus de 410 Km de haies sur le site
Objectifs	Il s'agit de favoriser une gestion appropriée des haies compatibles avec l'écologie des espèces cibles.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, agriculteurs, sylviculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

Ici sont repris les engagements de la charte Natura 2000, qui constituent la modalité de mise en œuvre de cette action:

1- L'adhérent s'engage à maintenir en place l'ensemble du linéaire de haies engagé

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien du linéaire de haies conformément à l'état des lieux effectué avant signature

2- L'adhérent s'engage à maintenir en place l'ensemble des arbres têtards engagé

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des arbres têtards conformément à l'état des lieux effectué avant signature

3- L'adhérent s'engage à n'utiliser que des essences indigènes locales ou régionales pour la reconstitution ou la création de haies

Point de contrôle : Contrôle sur place des essences de composition des haies engagées

4- L'adhérent s'engage à mettre en œuvre ses interventions de gestion ou d'exploitation (taille, élagage, abattage, débroussaillage etc.) entre le 15 juillet et le 1er mars (**le CSRPN souhaiterait 15 août et 1^{er} mars**)

Point de contrôle : Absence de travaux en cours constatés lors d'un contrôle en période sensible.

5 - Réaliser les émondages avec une périodicité d'environ 10 ans, et dans tous les cas jamais supérieur à 15 ans (l'émondage de branches devenues trop grosses risque d'entraîner la mort de l'arbre)

Point de contrôle : contrôle de la périodicité des émondages pour la parcelle concernée par la charte.

6 - Réaliser les émondages en hiver (octobre à février)

Point de contrôle : absence d'émondages en dehors de la période allant d'octobre à février.

7 - Couper les branches proprement au ras de la tête, sans laisser de chicot ni enlever des morceaux de la tête

Point de contrôle : contrôle sur place d'une coupe propre.

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **1 600€ (4j/an pour l'animation de promotion de la charte)**

Indicateurs de suivis

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de chartes signées - Linéaire ayant fait l'objet d'adhésion à la charte	/	- Évolution du linéaire d'habitats d'insecte d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % du linéaire des boisements faisant l'objet d'adhésion à la charte		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°8

Suivi et organisation de la lutte contre les espèces invasives

Priorité :
2

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none">- ensemble des habitats naturels aquatiques- ensemble des poissons d'intérêt européen- ensemble des odonates d'intérêt européen
Territoires concernés	Ensemble du lit mineur et des berges de la Boutonne et de ses affluents
Surface concernée	Ensemble du lit mineur et des berges de la Boutonne et de ses affluents
Objectifs qualitatifs	Trois espèces exotiques particulièrement problématiques sont présentes dans le bassin de la Boutonne. Il s'agit du Ragondin, de l'Écrevisse américaine et de l'Écrevisse de Louisiane. Ils constituent d'importants facteurs de dégradation d'habitats naturels et d'habitats d'espèces en agissant sur : <ul style="list-style-type: none">• Les berges : déstabilisation <i>via</i> les terriers et refuges créés ;• La qualité de l'eau : mise en suspension de sédiment• Les herbiers : consommation de végétaux aquatiques Le Ragondin est également un vecteur de la Leptospirose. L'éradication de ses espèces n'étant plus envisageable (colonisation de l'ensemble du réseau hydrographique), il s'agit ici de proposer des méthodes de limitation de population : <ul style="list-style-type: none">• Soutenir l'action du SMBB dans l'effort pour limiter la prolifération du Ragondin• Sensibiliser les pêcheurs aux dangers que représentent les écrevisses exotiques pour la rivière
Objectifs quantitatifs	Garantir le piégeage sur les points stratégiques du réseau hydrographique Création de plaquettes d'une plaquette de sensibilisation
Acteurs concernés	Conseil Général de la Deux-Sèvres, SMBB
Structures ressources	ONEMA, Fédérations de pêche, Agence de l'eau, DDT, CREN, SMBB, entreprises de travaux forestiers, le Conseil Général des Deux-Sèvres

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<u>Limitation de la population de Ragondins sur le réseau hydrographique du site Natura 2000</u> <i>Opération menée par le SMBB</i> <ul style="list-style-type: none">- Pose de cages pièges- Relève des pièges et destruction des individus- Enregistrement de toutes les captures et des destructions
<u>Opération de sensibilisation concernant les Écrevisses invasives</u> Édition de brochure informant les pêcheurs des impacts des écrevisses invasives sur l'écosystème aquatique, du respect de la réglementation vis-à-vis de ces espèces et des bonnes pratiques à promouvoir.

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des prises

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans :

Animation : 2000€ (5j de conception)

Autres : 200€ pour l'édition

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des prises ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Expertises annuelles sur les secteurs ayant fait l'objet d'opérations Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs	- Nombre de contrats signés - Nombre de prises	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	/
Indicateurs descriptifs élaborés :	/		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°9	Gestion extensive des prairies à Cuivré des marais	Priorité : 1
------------------	---	---------------------

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Cuivré des marais (1060) - Indirectement les poissons d'intérêt communautaires
Territoires concernés	<p>Les territoires concernés par cette mesure comprend d'une part les parcelles identifiées comme habitat du Cuivré des marais complétées par une zone tampon de 200m et d'autre part les parcelles comprises dans un fuseau de 200m autour du réseau hydrographique entre le Pont de la Loge et le lieu-dit « La Touche », zone de déplacement préférentiel du papillon.</p> <p>La contractualisation du niveau 2 peut être effectuée uniquement sur les parcelles accueillant le Cuivré des marais (cf. diagnostic du DOCOB et diagnostic d'exploitation)</p>
Surface concernée	Au total les prairies concernées dans le territoire en question représentent une surface de 502 ha
Objectifs qualitatifs	Il s'agit de favoriser une gestion extensive des prairies pouvant accueillir ou accueillant le Cuivré des marais. En effet, ce type de gestion assure les conditions écologiques favorables à la reproduction et la survie de cette espèce.
Objectifs quantitatifs	L'objectif sur 5 ans est de contractualiser 60% des prairies de ce secteur, soit environ 300 ha. (Niveau 1 : 225 ha ; Niveau 2 : 75 ha)
Acteurs concernés	Agriculteurs, ayants-droits
Structures ressources	DDT, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<u>Diagnostic d'exploitation et définition du niveau d'engagement</u>
<u>Gestion extensive des prairies favorables (base)</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de destruction des surfaces engagées (labour, nivellement, pose de drains...) - Absence de désherbage chimique sauf ponctuellement pour le pied des clôtures - Maîtrise des refus et des ligneux - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Absence totale d'apports de fertilisants minéraux (NPK) et organiques - Epanchage de boues et de compost non autorisé - Apports magnésiens et de chaux interdits - Hauteur de fauche 8 cm - Pâturage limité à 1 UGB/ha en moyenne sur l'année
<u>Niveau 1 :</u>
-Absence de fauche et de pâturage entre le 05 mai et la 15 juin
<u>Niveau 2 :</u>
-Absence de fauche et de pâturage entre le 05 mai et la 25 juillet (date de développement des deux générations printanières et estivales)
- Maintien de zones non fauchées (minimum 10% de la surface engagée comprenant de l'Oseille) jusqu'au 10 août

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **536 850€**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de l'absence de traces d'épandage, de la hauteur du couvert (selon les dates de fauche autorisées)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises biennal(le)s sur les parcelles contractualisées par un expert entomologue : état de conservation et de la typicité de l'habitat du Cuivré des marais, évaluation des populations, relevés de végétation, présence des plantes hôtes, dynamique d'évolution, cartographie de l'habitat. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats signés - Surface de prairies ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en habitat d'espèce d'intérêt communautaire
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface fixée comme objectif (25 ha) faisant l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°10	Contribuer à la réduction des pollutions diffuses liées aux intrants* <small>*Action prise en charge par le SMAEP4B dans le cadre du programme « Re-Sources »</small>	Priorité : 1
-------------------	---	-------------------------

Objectif opérationnel	Améliorer la gestion qualitative de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Loutre d'Europe (1355) - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096) - Cordulie à corps fin (1041) et Agrion de Mercure (1044) - Rosalie des Alpes (1087*), Lucane Cerf-volant (1083)
Territoires concernés	Le territoire d'éligibilité des mesures du programme « Re-Sources » comprend une petite partie du site Natura 2000. Même si ces surfaces sont relativement faibles, les effets de l'ensemble des mesures seront bénéfiques à la totalité du site Natura 2000 car elles portent sur une vaste zone amont de la Boutonne (près de 10 000ha).
Objectifs qualitatifs	10 mesures agro-environnementales ont été élaborées pour réduire la pollution diffuse et améliorer la qualité de l'eau de la Boutonne dans le cadre du programme « Re-Sources » et de la politique relative à la protection des bassins d'alimentation de captage. Ces actions sont non seulement compatibles avec les objectifs de la démarche Natura 2000 sur le site mais permettent une véritable amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Elles traitent notamment : <ul style="list-style-type: none"> • De la gestion extensive des prairies (2 mesures) • De la limitation des intrants pour les grandes cultures (2 mesures) • De la conversion de cultures en prairies (2 mesures) • De la conversion et le maintien de l'agriculture biologique (2 mesures) • De l'entretien des haies (2 mesures)
Objectifs quantitatifs	Au total, l'objectif est de contractualiser un tiers de la SAU du périmètre d'éligibilité soit plus de 3 000 ha.
Acteurs concernés	SMAEP4B, Agriculteurs, propriétaires, ayants droits en zones rivulaires, DDT
Structures ressources	DDT, chambre d'agriculture, CREN, Agence de l'eau, Conseil Général des Deux-Sèvres

Cahier des charges techniques

Il est rappelé qu'il convient de privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités.

Le cahier des charges présenté ci-dessous reprend les principaux points de chaque grande action

Descriptif des principaux engagements par type de MAEt portée par le SMAEP4B
Gestion extensive des prairies : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Absence de destruction des prairies permanentes engagées - Un seul retournement des prairies temporaires engagées sur 5 ans - Limitation de fertilisation - Absence de désherbage chimique <i>Références des mesures : « PC_SMQB_HE1 » et « PC_SMQB_HE2 »</i>
Limitation des intrants en grandes cultures : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Limitation de fertilisation - Analyse annuelle de la valeur fertilisante de chaque type d'effluent épandu - Possibilité de limitation des herbicides <i>Références des mesures : « PC_SMQB_GC1 » et « PC_SMQB_GC2 »</i>
Conversion de cultures en prairies : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Création et entretien d'un couvert herbacé - Absence de destruction des prairies permanentes engagées

<ul style="list-style-type: none"> - Un seul retournement des prairies temporaires engagées sur 5 ans - Limitation de fertilisation - Absence de désherbage chimique <p><i>Références des mesures : « PC_SMQB_HE3 » et « PC_SMQB_HE4 »</i></p>
<p>Conversion et maintien de l'agriculture biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Limitation de fertilisation - Respect du cahier des charges « AB » - Notification chaque année son activité auprès des services de l'Agence Bio - Respect d'un seuil minimal d'animaux calculé sur l'ensemble des prairies exploités. <p><i>Références des mesures : « PC_SMQB_GC4 » et « PC_SMQB_GC5 »</i></p>
<p>Entretien des haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Mise en œuvre d'un plan de gestion (cf. détail de la mesure) - Absence de traitements phytosanitaires - Utilisation d'un matériel n'éclatant pas les branches <p><i>Références des mesures : « PC_SMQB_HA1 » et « PC_SMQB_HA2 »</i></p>

Plan de financement

Financement prévu dans le cadre du programme « Re-Sources » et de la politique relative à la protection des bassins d'alimentation de captage.

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Points de contrôles et indicateurs définis dans les cahiers des charges détaillés des MAEt (dépendants de mesure)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	

Fiche n°11	Limiter l'irrigation* * Action prise en charge par le SMAEP4B dans le cadre du programme « Re-Resources »	Priorité : 1
-------------------	---	-------------------------

Objectif opérationnel	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Loutre d'Europe (1355) - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096) - Cordulie à corps fin (1041) et Agrion de Mercure (1044)
Territoires concernés	L'ensemble du site et de son bassin versant est concerné par la gestion quantitative de la ressource en eau.
Objectifs qualitatifs	Limiter l'utilisation de la ressource en eau notamment par irrigation sur le bassin afin de garantir un niveau d'eau estival dans les cours d'eau compatible avec l'écologie des populations aquatiques.
Objectifs quantitatifs	L'objectif quantitatif de cette mesure portée par le SMAEP4B est de contractualiser XXX% de la SAU sur le bassin versant (vallée de la Boutonne comprise)
Acteurs et structures ressources	SMAEP4B, DDT, DREAL, Agence de l'eau, CREN, Chambres d'Agriculture, ADASEA, syndicats agricoles, exploitants agricoles.

Cahier des charges techniques

Il est rappelé qu'il convient de privilégier les interventions collectives à l'échelle des bassins versants et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'intervention des agences de l'eau et des collectivités.

Le cahier des charges présenté ci-dessous est celui de l'action « PC_SMBR_GC6 » portée par le SMAEP4B déjà en place sur le bassin versant de la Boutonne.

Limiter l'irrigation (mesure en place sur le bassin sous la référence « PC_SMBR_GC6 »)
- Absence d'irrigation sur les parcelles engagées : suppression de l'autorisation de prélèvement sur les points d'eau à partir desquelles étaient irriguées les surfaces engagées.
- Respect du volume de référence annuel sur l'ensemble des parcelles non engagées

Plan de financement

Financement prévu dans le cadre du programme « Re-Resources » et de la politique relative à la protection des bassins d'alimentation de captage.

Indicateurs de suivi

	Effacité	Effizienz	Pertinence
Indicateurs descriptifs	- Nombre de MAEt « irrigation » signées sur le bassin versant de la Boutonne	/	- Evolution à moyen et long terme des indices de l'état quantitatif de la Boutonne: DCR, DOE... - Evolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°12	Conversion des terres arables en prairies gérées favorablement	Priorité : 2
-------------------	---	---------------------

Objectifs opérationnels	Encourager les pratiques agricoles favorables à la conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un bon état fonctionnel Améliorer la gestion qualitative de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060) ; - Loutre d'Europe (1355) ; - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096) - Rivières à Renoncules (3260) ; - Forêts alluviales (91 ^{F0} *) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430)
Territoires concernés	Les cultures, avec leurs 4150 ha de recouvrement dans l'aire d'étude, constituent l'habitat dominant du site Natura 2000 (plus de 50% du site). Afin que cette mesure ait une réelle efficacité et d'éviter sa « dilution » sur l'ensemble du site, elle sera mise en œuvre dans la zone à plus fort enjeu. Les territoires concernés par cette mesure comprennent d'une part les parcelles identifiées comme habitat du Cuivré des marais complétées par une zone tampon de 200m et d'autre part les parcelles comprises dans un fuseau de 200m autour du réseau hydrographique entre le Pont de la Loge et le lieu-dit « La Touche » (zone « Boutonne aval »), zone de déplacement préférentiel du papillon.
Surface concernée	Cultures intensives (CB 82.1) dans le territoire concerné : 709 ha sur les 1 840ha soit près de 40%.
Objectifs qualitatifs	La présence d'une surface dominée par la monoculture de maïs, qui a largement remplacé les prairies au cours de dernières décennies, est à l'origine d'une perte de valeur écologique de la vallée, et d'atteintes d'ordre qualitatives et quantitatives de la ressource en eau. Les engagements répondent à un double objectif de maintien de la biodiversité et de protection des eaux . Il s'agit ainsi au travers de cette action d'inciter les exploitants agricoles à implanter des couverts herbacés pérennes, au-delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité.
Objectifs quantitatifs	L'objectif sur 5 ans est de contractualiser environ 10% de la surface en grande culture, soit environ 70ha (Niveau 1 : 40ha ; Niveau 2 : 20 ha ; Niveau 3 : 10ha)
Acteurs concernés	Agriculteurs
Structures ressources	DDT, chambre d'agriculture, CREN, opérateur MAE désigné pour le territoire

Cahier des charges techniques

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<u>Diagnostic d'exploitation et définition du niveau d'engagement</u>
<u>Création et entretien d'un couvert herbacé (base)</u> -Couverts herbacés implantés permanents durant les 5 années d'engagement -Les espèces autorisées sont les mêmes que celles qui sont listées dans l'arrêté préfectoral relatif au BCAA -Absence de destruction des surfaces engagées (labour, nivellement, pose de drains...) -Absence de désherbage chimique sauf ponctuellement pour le pied des clôtures -Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé -Absence de fauche et de pâturage entre le 05 mai et la 15 juin -Hauteur de fauche 8 cm.
<u>Niveau 1 :</u> -Limitation de la fertilisation azotée totale : <125 unités/ha/an dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral -Absence de pâturage
<u>Niveau 2 :</u> - Limitation de la fertilisation azotée totale : <60 unités/ha/an dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral - Epandage de boues et de compost non autorisé - Apports magnésiens et de chaux interdits - Absence de pâturage
<u>Niveau 3 :</u> - Absence totale d'apports de fertilisants minéraux (NPK) et organiques - Epandage de boues et de compost non autorisé

- Apports magnésiens et de chaux interdits
- Pâturage limité à 1 UGB/ha en moyenne sur l'année

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Cette mesure peut être mise en place dans deux conditions différentes :
 - à l'échelle de parcelles entières
 - à l'échelle des bordures de parcelles à proximité des cours d'eau et fossés. Dans ce cas, la surface éligible correspond à une zone de 10m de largeur à partir des berges. Si des bandes enherbées sont en places, la zone d'éligibilité est définie comme la zone complétant la bande enherbée pour obtenir une zone de 10m entre les berges et la culture (bande enherbée+ zone éligible).
- Seules peuvent être engagées les surfaces déclarées en grandes cultures, cultures légumières, vignes, vergers lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **157 275€**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Contrôle sur place et documentaire ; vérification du cahier d'enregistrement des pratiques ; constatation visuelle de l'absence de traces d'épandage, de la hauteur du couvert (selon les dates de fauche autorisées)
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Inventaires et expertises biennales sur les parcelles contractualisées par un expert : évaluation de l'état de conservation des habitats naturels etc. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de contrats MAEt signés - Surface de cultures ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en oeuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en prairies sur le site
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface « objectif » (20 ha) ayant fait l'objet d'un contrat - Evolution du ratio prairies/cultures sur le site		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Mise en oeuvre	<u>Charte Natura 2000</u>
Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0) ; Mégaphorbiaies (6430) ; Cuivré des marais (1060) ; Loutre d'Europe (1356).
Territoires concernés	L'ensemble des peupleraies du site Natura 2000 soit 550 ha.
Objectifs	Il s'agit de promouvoir des modalités douces d'entretien sylvicole des peupleraies favorables à la qualité générale du milieu (qualité de l'eau, milieux connexes aux peupleraies, ressources trophiques) et à certains habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire: mégaphorbiaies, Cuivré des marais...
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers

Cahier des charges techniques

- Choix des cultivars : utiliser des différents cultivars adaptés au territoire (cf. cartes des potentialités – ADEP, CRPF)
- Distance autour des plantations : laisser une bande sans plantation de 5m en bord de cours d'eau et de 8 à 10m lorsqu'il y a présence de ripisylve.
- Utilisation d'autres essences : maintenir lorsque les conditions hydriques le permettent un sous étage ou un étage co-dominant (frênes, aulne...).
- Respect de la biodiversité : ne pas planter les zones engorgées (roselières...), intervenir entre mi juillet et fin mars
- Conserver, restaurer, entretenir les ripisylves, les prairies, les taillis de frênes existants.
- Traiter quelques arbres têtards en limites de parcelles
- Plantation et techniques d'entretien :
 - Pas de travaux du sol ni drainage pour la plantation
 - Installer au maximum 200 plants/ha. Ecarter les lignes de plantation de 12m.
 - Broyer après fin juillet
 - Broyer 1 interligne sur 2
 - Ne pas entretenir à partir de 7/8 ans
 - Ne pas amender
 - Le traitement chimique, lorsqu'il est utile, doit être effectué aux pieds des plants et loin des cours d'eau
 - Le traitement phytosanitaire doit être exceptionnel et uniquement curatif
 - Les travaux d'exploitation doivent se faire en dehors des périodes de gel et de forte hygrométrie
 - Réparer toute dégradation causée aux chemins ou passages de tous statuts qu'ils soient.

Au-delà du respect des engagements précédents, si la peupleraie accueille une mégaphorbiaie :

- Fauche automnale triennale ;
- Fauche du 15 septembre au 30 novembre ;
- Fauche centrifuge dans la mesure du possible pour laisser la faune s'échapper ;
- Pas de création de fossé

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **1 600€ (4j/an pour l'animation de promotion de la charte)**

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
--	-------------------	------------------	-------------------

Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signataires de la charte - Surface de boisements ayant fait l'objet d'une adhésion charte 	/	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la surface en habitats d'intérêt communautaire au sein des peupleraies
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % de la surface des boisements éligibles faisant l'objet d'une charte 		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°14	Conversion de peupleraies en prairies gérées favorablement	Priorité : 2
-------------------	---	-------------------------

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060), - Loutre d'Europe (1355), - Rivières à Renoncles (3260) ; Eaux calcaires à chara spp. (3140) ; - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430)
Territoires concernés	Afin que cette mesure ait une réelle efficacité et d'éviter sa « dilution » sur l'ensemble du site, elle sera mis en œuvre dans la zone à plus fort enjeu. Les territoires concernés par cette mesure comprend d'une part les parcelles identifiées comme habitat du Cuivré des marais complété par une zone tampon de 200m et d'autre part les parcelles comprises dans un fuseau de 200m autour du réseau hydrographique entre le Pont de la Loge et le lieu-dit « La Touche » (zone « Boutonne aval »), zone de déplacement préférentiel du papillon.
Surface concernée	Peupleraie dans le territoire concerné : 271ha.
Objectifs qualitatifs	Lorsqu'elles sont étendues et si leur sous-étage est absent, les peupleraies forment un boisement monospécifique peu intéressant sur le plan biologique. Après leur exploitation, il est envisageable de convertir certaines parcelles en prairies humides, ou mégaphorbiaies, dans l'objectif d'une extension de certains habitats d'intérêt communautaire du site: mégaphorbiaies, Cuivré des marais etc. Il s'agit de transformer les peupleraies en herbages extensifs de type prairie permanente pendant au moins 5 ans. La couverture herbacée permet également d'éviter le lessivage d'eaux chargées en produits chimiques vers les nappes et rivières.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de convertir 10% de la surface actuelle vouée à la populiculture, soit environ 27 ha.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs, agriculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers, services fiscaux

Cahier des charges techniques

Les secteurs de peupleraies n'étant pas en SAU, les MAEt ne peuvent s'y appliquer ; le passage en SAU ne peut être envisagé que si un agriculteur reprend les parcelles une fois les arbres coupés et exploités.

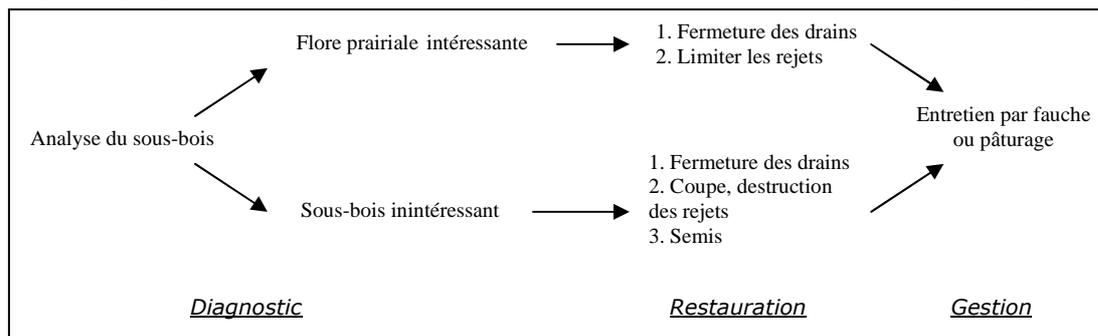
Ainsi, sur les secteurs forestiers, il est intéressant de proposer le contrat Natura 2000 forestier « mesure L / F 27 013 « Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats ».

Principe :

Etape 2 : s'assurer que les peupleraies visées ne sont pas soumises à des obligations auprès de la DDT et du CRPF, puis faire une demande d'autorisation préfectorale de défrichement.

Etape 3 : Si le sous-bois est encore composé d'une flore prairiale, il suffit de limiter les rejets de peupliers et de mettre en place un programme d'entretien par fauche ou pâturage. Il est également intéressant de prévoir une fermeture des drains afin de rétablir l'hydromorphie du sol.

Si le sous-bois n'est pas constitué d'une flore prairiale, la reconversion est plus longue et coûteuse : après la coupe des peupliers, il sera alors nécessaire de retourner la terre et de semer un mélange de graines prairiales.



Sources:

Ministère de l'écologie et du développement durable & Agences de l'eau, Les zones humides et la ressource en eau – Guide technique, Études sur l'eau n°89, 2002

DOCOB du site 5400417 « Vallée du Né »

Descriptif des engagements / Recommandations techniques
<p><u>Contrats Natura 2000 forestier</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un diagnostic préalable : inventaire et cartographie des habitats et espèces d'IC, confirmation de l'opportunité des actions en fonction des enjeux identifiés, cartographie à la parcelle des zones de travaux, précision des modalités techniques de mise en œuvre des opérations de gestion- Ensemble des opérations nécessaires à la conversion : coupes, labours, semis, fauche/pâturage- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions- Période de travaux en dehors de la tranche 15 mars – 31 juillet.- Modes d'évacuation des produits d'exploitation et des produits de coupe respectant les espèces et les milieux- Utilisation de produits phytocides proscrite sauf justification technique de la structure animatrice- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu- Gestion des déchets de l'activité- Libre accès à la parcelle pour le suivi scientifique après travaux- Brûlage possible des rémanents sur avis de la structure animatrice

Conditions particulières de mise en œuvre

- Réalisation du diagnostic préalable

Il est à noter que, compte tenu du caractère innovant des opérations :

- ✓ un suivi de la mise en œuvre de la mesure doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (Cemagref, ONF, IDF) ou d'experts reconnus dont le choix est validé par le préfet de région ;
- ✓ le protocole de suivi doit être prévu dans le document d'objectifs ;
- ✓ les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;
- ✓ un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra :
 - le rappel des objectifs à atteindre,
 - le protocole de mise en place et de suivi,
 - le coût des opérations mises en place
 - un exposé des résultats obtenus.

- Tenue d'un **cahier d'enregistrement** des travaux (cas des travaux réalisés en régie)

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans :

270 000€ (montant plafonné à 10 000€/ha)

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (cas des travaux en régie) ; réalisation effective par comparaisons des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés ; vérification de la quotité des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Suivis et évaluation des populations des espèces cibles sur les parcelles contractualisées : quinquennaux pour les insectes saproxylophages, triennaux pour les habitats naturels, et biennaux pour les Chauves-souris et les papillons, Recherche des espèces végétales patrimoniales ; Reportage photographique ; Suivi de la végétation avant et après travaux (relevés phytosociologique) ; Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficienc	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats signés - Surface de populiculture ayant fait l'objet d'un contrat 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la surface en prairies sur le site
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % de la surface en peupliers ayant fait l'objet d'un contrat - Evolution du ratio prairies/populiculture sur le site 		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche
n°14Bis

Conversion de peupleraies boisements diversifiés permettant l'expression des habitats d'IC

Priorité :
2

Objectif opérationnel	Maintenir ou augmenter les surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire pour garantir leur bon état de conservation
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060), - Loutre d'Europe (1355), - Rivières à Renoncules (3260) ; Eaux calcaires à chara spp. (3140) ; - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Aulnaie- frênaie alluviale (91 E0)*
Territoires concernés	Peupleraies sur parcelles riveraines à la rivière où le potentiel d'expression de l'aulnaie-frênaie et de la mégaphorbiaies est le plus probable
Surface concernée	Peupleraie dans le territoire concerné : 271ha.
Objectifs qualitatifs	Lorsqu'elles sont étendues et si leur sous-étage est absent, les peupleraies forment un boisement monospécifique peu intéressant sur le plan biologique. Après leur exploitation, il est envisageable de se reconstituer, sur certains secteurs, un peuplement spontané ou un peuplement reconstitué typique des bords de cours d'eau.
Objectifs quantitatifs	L'objectif est de convertir 10% de la surface actuelle vouée à la populiculture, soit environ 27 ha.
Acteurs concernés	Propriétaires forestiers, sylviculteurs, agriculteurs.
Structures ressources	CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Propriétaires / exploitants forestiers, services fiscaux

Cahier des charges techniques

L'objectif serait :

Soit de laisser en libre évolution la parcelle après exploitation ; cela peut s'envisager par bandes d'au moins 20 m et non pas obligatoirement par parcelle entière.

Soit de reconstituer un boisement de bords de cours d'eau à visée non productive.

Un groupe de travail sera constitué dès la première année de mise en œuvre du DOCOB afin de préciser les conditions de bonne gestion de ce type de boisement par rapport aux enjeux du site.

L'outil contrat Natura 2000 mesure F22706 peut être mobilisé dans les cas où il serait intéressant de reconstituer le boisement sur une bande en bords de cours d'eau ; il intégrera les coûts :

- d'ouverture préalable à proximité du cours d'eau (sauf si visée productive)
- de préparation du sol nécessaire à la régénération
- de reconstitution du peuplement de typique (plantation, protections individuelles)

Conditions particulières de mise en oeuvre

- Réalisation du diagnostic préalable par parcelle et de suivi

Plan de financement

Coût prévisionnel contrat Natura 2000 : il sera précisé à la suite des diagnostics préalables à la signature du contrat, inhérents à cette action.

Budget prévisionnel sur 5ans :

135 000€ (montant plafonné à 5 000€/ha)

Contrôles et suivi

<p style="text-align: center;">Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :</p>	<p>Suivis et évaluation des populations des espèces cibles sur les parcelles contractualisées : quinquennaux pour les insectes saproxylophages, triennaux pour les habitats naturels, et biennaux pour les Chauves-souris et les papillons, Recherche des espèces végétales patrimoniales ; Reportage photographique ; Suivi de la végétation avant et après travaux (relevés phytosociologique) ; Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)</p>
---	---

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Surface ayant fait l'objet d'un contrat	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution de la surface en « autre boisement » sur le site
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface en peupliers ayant fait l'objet d'un contrat		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces cibles de la mesure

Fiche n°15	Limitation de l'utilisation de pesticides par les collectivités	Priorité : 2
-------------------	--	---------------------

Mise en oeuvre	<u>Charte Natura 2000</u>
Objectif opérationnel	Améliorer la gestion qualitative de l'eau
Habitats et espèces concernés	- Aulnaies-frênaies alluviales (91 ^{E0}) - Mégaphorbiaies hygrophiles (6430) - Rivières à renoncules (3260) - Loutre d'Europe (1355) - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096) - Cordulie à corps fin (1041) et Agrion de Mercure (1044)
Territoires concernés	L'ensemble des espaces publics
Objectifs	Au-delà du strict respect de la réglementation en vigueur pour la protection de la santé et de l'environnement, l'objectif consiste à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides et privilégier les techniques préventives et/ou alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression des pesticides.
Acteurs concernés	Collectivités
Structures ressources	GRAP, DREAL

Cahier des charges techniques

Ici sont repris les principaux objectifs opérationnels de la charte « Terre Saine » (hors engagement mégaphorbiaies), qui constituent la modalité de mise en œuvre de cette action inscrite dans la charte Natura 2000 :

- ✓ concevoir en amont l'organisation et l'entretien des sites concernés ;
- ✓ former régulièrement le personnel communal, affecté aux travaux d'entretien, à la protection de la santé et aux techniques préventives et/ou alternatives ;
- ✓ utiliser un cahier des charges en conformité avec les objectifs de la présente Charte si la commune fait appel à un délégataire ou à un prestataire de services ;
- ✓ organiser et assurer une information régulière des habitants et des touristes sur le sens et l'intérêt de ces nouvelles pratiques, par la concertation publique et en les associant aux changements ;
- ✓ réaliser un bilan et communiquer annuellement ;
- ✓ Maintenir des secteurs de mégaphorbiaies non fauchées le long des chemins.

Plan de financement

Budget prévisionnel sur 5ans : **1 600€ (4j/an pour l'animation de promotion de la charte)**

Indicateurs de suivi

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de signataires de la charte - Surface d'espaces publiques ayant fait l'objet d'une adhésion charte	/	- Évolution de la qualité de l'eau et des habitats d'intérêts européens
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des espaces publiques faisant l'objet d'une charte		

Fiche n°16	Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Priorité : 1
-------------------	--	-------------------------

Mise en oeuvre	<u>Action hors contrat</u>
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	Ensemble des chauves-souris d'intérêt communautaire : - Grand Rhinolophe (1304) - Petit Rhinolophe (1303) - Grand Murin (1324) - Minioptère de Schreibers (1310) - Murin à oreilles échancrées (1321) - Barbastelle (1308)
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000. Les territoires prioritaires : - prairies et boisement rivulaires pour les zones de chasse - cavités, vieux bâtiments et vieux arbres pour la recherche de colonies de reproduction.
Objectifs qualitatifs	Déterminer les éventuels sites de reproduction (et la gestion éventuelle) des chauves-souris recensées sur le site. Même si les effectifs des individus hivernants sont relativement faibles, des colonies de reproduction sont à rechercher dans les bâtiments du site : châteaux, églises, combles, dans les cavités de vieux arbres (Barbastelle), dans les ouvrages d'art. Il serait par ailleurs souhaitable de mieux comprendre l'utilisation du site par les chauves-souris d'intérêt communautaire, de préciser l'abondance des chauves-souris utilisant le site comme zone de chasse, et de suivre l'évolution des effectifs des différentes espèces et la réalisation des actions de gestion des habitats dans le cadre du document d'objectifs. L'ensemble des données recueillies permettra de mieux évaluer l'intérêt du site pour ces espèces d'intérêt communautaire et de réactualiser le document d'objectifs. Il est aussi prévu un suivi à long terme des cavités et bâtiments connus pour héberger des chauves-souris, de façon à connaître l'évolution des effectifs hivernants et des éventuelles colonies.
Objectifs quantitatifs	- Recherche de sites de reproduction - 10 j d'inventaires complémentaires - Visite tous les 2 ans des sites connus : hivernage et reproduction
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en chiroptérologie, DREAL

Cahier des charges

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
<u>Recherche de sites de reproduction :</u> - Prospections de terrain menées par la structure compétente sur les communes du site : visite des châteaux, des églises, des vieux bâtiments favorables, des ouvrages d'art, des vieux arbres creux... - Cartographie des éventuels sites trouvés et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- 0,5j de terrain par commune visité : 10 000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 3j pour l'ensemble du site soit 1200 €
<u>Inventaires complémentaires pour la mise en évidence de l'utilisation du site par les chauves-souris:</u> - Parcours dans les secteurs les plus favorables : zones de prairies, à proximité de boisements anciens/ non entretenus et de vieilles haies bocagères... Détermination de transects au sein de ces différents milieux - Enregistrement par détection ultra-sonore (« BatBox ») et suivi des déplacements nocturnes en période estivale et à la nuit tombée pour cerner les habitats de chasse utilisés. Prospection nocturne l'été (10 soirées par campagne). Ce système peut également aussi servir pour repérer d'autres gîtes encore inconnus. - Cartographie des contacts et des éventuels cheminements et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB	- Environ 10 soirées d'écoute soit 5j de terrain : 2000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 3j pour l'ensemble du site soit 1200 €

- Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	
Suivi des cavités et des éventuels sites de reproduction: - Visite tous les 2 ans (comptage et détermination des espèces) des sites connus pour une évaluation annuelle des effectifs et de l'état de conservation de l'habitat : hivernage (3j en janvier), reproduction (1j en juillet). - Rédaction d'un document de synthèse annuelle	- 4j /2 ans pour la visite des sites: 1600 €/2 ans - Rédaction d'un document de synthèse : 1j/2ans pour l'ensemble des sites soit 400 €/2 ans

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Recherche de sites de reproduction : 11200 €

Inventaires complémentaires : 3200 €

Suivi bisannuel : 2000 €/2 ans

Budget prévisionnel sur 5ans : 18 400 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des colonies trouvées: espèces, nombre, possibilité de maintien de la colonie Caractérisation et emplacements des territoires de chasse: espèces, localisation des cheminements Comparaisons des inventaires et des expertises inter-annuel(le)s sur les sites suivis (hivernage, reproduction) : effectif par site et par espèce, état de conservation des habitats d'espèces, menaces Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de colonie de reproduction et de sites d'hivernage trouvés
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface du site couvert par les prospections complémentaires - % du nombre de cavités et bâtiments potentiels visités dans le cadre de cette mesure		- Évolution des indices de suivi des habitats et des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire

Fiche n°17	Etudes complémentaires et suivis relatifs au Triton crêté	Priorité : 1
-------------------	--	---------------------

Mise en oeuvre	<u>Action hors contrat</u>
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	- Triton crêté (1166)
Territoires concernés	- L'ensemble des mares et points d'eau du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	La présence du Triton crêté est connue à proximité directe du site Natura 2000 (carrière de sable de Secondigné). De plus, la vallée de la Boutonne abrite de nombreuses mares dont les caractéristiques physiques permettent le développement de cette espèce patrimoniale. Afin de lever le doute sur sa présence au sein du périmètre actuel, des prospections spécifiques seront menées.
Objectifs quantitatifs	- 10 j d'inventaires complémentaires - Visite tous les 2 ans des mares de reproduction
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés dans l'expertise de la faune et de la flore, DREAL

Cahier des charges

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
<u>Inventaires complémentaires</u> - Recherche nocturne à la lampe d'individus de Tritons crêté dans les mares et autres points d'eau favorables sur l'ensemble du site Natura 2000. - Cartographie des observations et des sites prospectés et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB	- Environ 10 soirées d'écoute soit 5j de terrain : 2000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie : 3j pour l'ensemble du site soit 1200 €
<u>Suivi des mares de reproduction</u> - Visite tous les 2 ans (comptage d'individus) des sites de reproduction connus pour une évaluation annuelle des effectifs et de l'état de conservation de l'habitat - Rédaction d'un document de synthèse annuelle	- 4j /an pour la visite des sites: 1600 €/an - Rédaction d'un document de synthèse : 1j/an pour l'ensemble des sites soit 400 €/an

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Inventaire complémentaire : 3 200€
 Suivis des mares de reproduction : 2 000€/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 13 200 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des observations (effectif, sexes, taille, caractéristiques physique des mares...) Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mares de reproductions trouvées
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % de la surface du site couvert par les prospections complémentaires - % du nombre de mares potentielles visitées dans le cadre de cette mesure 		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indices de suivi des habitats du Triton crêté

Fiche n°18	Suivis relatifs aux habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité : 2
-------------------	--	-------------------------

Mise en oeuvre	Action hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire ayant fait l'objet d'une gestion (entretien, restauration) dans le cadre des actions du DOCOB
Territoires concernés	Potentiellement la totalité du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	L'objectif est de suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site, et notamment ceux sur lesquels des actions de gestion ont été définies. Ces inventaires devront nous permettre d'estimer l'évolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire et de leur état de conservation. Ce suivi servira également de bilan pour évaluer la pertinence des mesures de gestion sur la conservation des habitats
Objectifs quantitatifs	2 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 20j de terrain suivis de 5j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne.
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en botanique et en phytosociologie, DREAL

Cahier des charges technique

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
<p>Suivi et cartographie des habitats:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les parcelles contractualisées, un suivi biennal ou triennal sera mené à partir de l'année suivant la signature du contrat: Cf. fiches actions relatives aux habitats naturels d'intérêt communautaire. Au préalable une diagnostic des parcelles contractualisées devra être réalisé pour définir précisément les habitats concernés et leur état de conservation. - L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du diagnostic du DOCOB fera l'objet d'un suivi triennal à débiter dès l'année du lancement de l'animation du DOCOB - L'expertise de terrain suivra la méthode phytosociologique classique (relevés phytosociologiques quantitatifs en abondance / dominance au sein de formations homogènes) <p>L'expertise aura pour objectifs: l'évaluation de l'état de conservation et de la typicité de l'habitat naturel, la vérification de la présence des espèces de plantes indicatrices, l'évaluation de la dynamique d'évolution et des menaces éventuelles, la cartographie de l'habitat et la rédaction d'une note de synthèse proposant le cas échéant des adaptations techniques relatives au cahier des charges du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renseignement de la base de données (SIG) devra reprendre la nomenclature européenne des habitats d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - 20j de terrain par campagne : 8000 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 5j par campagne soit 2000 € - A adapter en fonction du nombre de contrats signés

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi triennal : 10000 €/campagne

Budget prévisionnel sur 5ans : 20 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Comparaisons des inventaires et des expertises triennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % de la surface des habitats naturels d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi 		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indices de suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire

Fiche n°19	Suivis relatifs au Cuivré des marais	Priorité : 2
-------------------	---	-------------------------

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	- Cuivré des marais (1060)
Territoires concernés	Parcelles au sein desquelles le Cuivré ont été répertoriées lors du diagnostic. Parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation visant ce papillon. Prairies favorables identifiés dans le diagnostic. Potentiellement la totalité du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2008 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB
Objectifs quantitatifs	3 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 8j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en entomologie, DREAL

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Suivi des populations de Cuivré des marais et sur les parcelles contractualisées et sur l'ensemble des habitats favorables cartographiés dans le diagnostic - Suivi des zones d'accueil potentielles, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèce) – 8 jours par campagne entre mi-mai et mi-juin - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'une note de synthèse proposant le cas échéant des adaptations au cahier des charges du contrat	- 8j de terrain par campagne (4j par passage): 3200 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €

Recommandations techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi biennal ; Campagnes de terrain menées entre début mai et fin juin, avec 2 passages par campagne ; - Observation à la jumelle et capture éventuelle des imagos pour détermination ; - Pour les prospections de nouveaux secteurs favorables : parcours de l'ensemble de la parcelle; - Pour les suivis de secteurs ou l'espèce est connue, appliquer la méthode du transect : définition d'un trajet et dénombrement des adultes observés de part et d'autre (2 passages annuels) ; - Cartographie du transect ou des cheminements et repérage sur le terrain (utilisation éventuelle du GPS) pour être reproductible ; - Indication de pistes de gestion conservatoire à mettre en place dès le prochain DOCOB. <p>L'habitat potentiel du Cuivré des marais est constitué des divers milieux humides riches en différentes espèces d'oseilles (genre <i>Rumex</i>) : prairies humides, friches humides, formations à grandes herbes du bord des eaux (mégaphorbiaies) (cf. fiche espèce du diagnostic).</p> <p>Rq: Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.</p>

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi biennal : 3600 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 10800 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises triennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficienc e	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats du Cuivré du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats de lépidoptères d'intérêt communautaire

Fiche n°20	Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire	Priorité : 2
-------------------	---	-------------------------

Mise en œuvre	Action hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	Ensemble des insectes d'intérêt communautaire : - Cordulie à corps fin (1041) - Agrion de Mercure (1044)
Territoires concernés	Parcelles ou tronçons au sein desquelles ces espèces ont été répertoriées lors du diagnostic. Tronçons et parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation visant ces espèces. Potentiellement la totalité du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2008 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances (en recherchant notamment le Gomphe de Graslin (<i>Gomphus graslinii</i>)) et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.
Objectifs quantitatifs	2 campagnes de suivis à mener par quinquennat, à raison de 14j de terrain suivis d'1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en entomologie, DREAL

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
<u>Expertises de terrain menées par la structure compétente :</u> - Suivi des populations de ces 2 espèces. - Recherche spécifique du Gomphe de Graslin - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB. - Rédaction d'un document de synthèse et intégration au diagnostic du DOCOB.	- 14j de terrain par campagne (7j par passage): 5600 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €

Recommandations techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi biennal ; - Campagnes de terrain menées lors de journées ensoleillées en juillet pour la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin, avec 2 passages par campagne ; - Campagnes de terrain menées lors de journées ensoleillées entre juin et août pour l'Agrion de Mercure, avec 2 passages par campagne ; - Recherche des exuvies en période favorable en fonction des espèces visées et des conditions météorologiques du moment ; on prendra soin de noter le microhabitat sur lequel est retrouvée l'exuvie ; - Observation à la jumelle et capture éventuelle des imagos pour détermination. - Cartographie des cheminements suivis pour les inventaires et repérage sur le terrain (utilisation éventuelle du GPS) pour être reproductible ; - Indication de pistes d'actualisation des actions de gestion du DOCOB. <p>L'habitat potentiel du Gomphe de Graslin et de la Cordulie à corps fin est constitué des parties calmes des grandes rivières aux rives plus ou moins boisées, parfois des eaux stagnantes (mares, étangs...) pour la Cordulie. Il s'agit principalement sur le site du cours principal de la Boutonne. (cf. fiche espèce du diagnostic)</p> <p>Rqe: Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées</p>

devront être transmises à la structure animatrice.

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi triennal : 6000 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **12 000 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (espèce, nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises biennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface et du linéaire des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles ou du linéaire contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats d'odonates d'intérêt communautaire

Fiche n°21

Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire

 Priorité :
2

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	Ensemble des insectes d'intérêt communautaire : - Grand Capricorne (1088) ; Rosalie des Alpes (1087*), Lucane Cerf-volant (1083)
Territoires concernés	Parcelles au sein desquelles ces espèces ont été répertoriées lors du diagnostic. Parcelles ayant fait l'objet d'une contractualisation visant ces espèces. Boisements favorables sur la totalité du site Natura 2000.
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2008 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.
Objectifs quantitatifs	1 campagne de suivis à mener par quinquennat, à raison de 10j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés en entomologie, DREAL

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
Expertises de terrain menées par la structure compétente : - Suivi des populations de Grand Capricorne, de Rosalie des Alpes et de Lucane Cerf-volant sur les parcelles contractualisées et sur l'ensemble des habitats favorables cartographiés dans le diagnostic - Suivi des zones d'accueil potentielles pour ces espèces, évaluation du nombre d'individus par zone, caractérisation écologique de la zone (habitats d'espèces) – 12 jours par campagne entre juillet et août - Cartographie des observations et des habitats et intégration à la base de donnée cartographique du DOCOB - Rédaction d'un document de synthèse proposant le cas échéant des adaptations au cahier des charges du contrat et intégration au diagnostic du DOCOB	- 12j de terrain par campagne : 4800 € - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €

Recommandations techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi quinquennal ; Campagnes de terrain menées entre juillet et août ; - Détermination sur le terrain des larves ; - Détermination sur le terrain des individus adultes. <p>L'habitat potentiel du Grand Capricorne et du Lucane cerf-volant est constitué de divers milieux boisés présentant des chênes âgés : bosquets, haies bocagères, lisières, parc et jardins...</p> <p>L'habitat potentiel de la Rosalie des Alpes est constitué de divers milieux boisés présentant des frênes âgés : ripisylves, boisements alluviaux, haies du lit majeur...</p> <p>Toutes observations supplémentaires d'espèces d'intérêt communautaire autres que les espèces mentionnées devront être transmises à la structure animatrice.</p>

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi quinquennal : 5200 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **5200 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (espèce, nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises quinquennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (<i>Cf. ci-dessous</i>)

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	- % de la surface des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis - % de la surface des parcelles contractualisées ayant faits l'objet d'un suivi		- Évolution des indices de suivi des habitats de coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire

Fiche n°22

Suivis relatifs aux poissons d'intérêt communautaire

 Priorité :
2

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	Ensemble des poissons d'intérêt communautaire : - Chabot (1163) et Lamproie de Planer (1096)
Territoires concernés	Lit mineur des sites de présences avérées (cf. pêches électriques réalisées dans le cadre du DOCOB ⁹)
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2008 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en oeuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.
Objectifs quantitatifs	1 campagne de suivis à mener par quinquennat, à raison de 10j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés, DREAL, Laboratoire d'analyse

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
Expertises de terrain menées par la structure compétente : - il sera privilégié des observations depuis le lit mineur via un aquascope, outils très efficace que ce soit pour la détermination, le dénombrement mais également les traits de vie. Cependant, il est également possible de procéder à des pêches électriques. - en parallèle, des analyses physicochimiques des eaux et des sédiments seront effectuées au niveau des sites de prospections ichtyologiques. Seront mesurés : T°C, pH, conductivité, DBO, DCO, composés azotés et phosphates, métaux lourds, MES, MO.	- 10j de terrain par campagne : 4000 € - Analyse physicochimique : 2000€ - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €

Recommandations techniques

- Suivi quinquennal ; Campagnes de terrain menées entre juillet et août ; Prendre garde de circuler dans des zones hors des frayères

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi quinquennal : 4400 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **4400 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (espèce, nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises quinquennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % de la surface des habitats d'espèce d'intérêt communautaire du site parcourus dans le cadre des suivis 		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indices de suivi des habitats de poissons d'intérêt communautaire

Fiche n°23

Suivis relatifs à la Loutre d'Europe

Priorité :
2

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	- Loutre d'Europe (1356)
Territoires concernés	Ouvrages hydrauliques cibles
Objectifs qualitatifs	Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2008 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et au préalable par des naturalistes. Ils ont permis d'identifier les habitats d'espèce et de préciser le statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en oeuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis, d'intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.
Objectifs quantitatifs	1 campagne de suivis à mener par quinquennat, à raison de 10j de terrain suivis de 1j de rédaction de synthèse et de cartographie par campagne
Structures ressources	CREN, associations naturalistes, bureaux d'étude spécialisés, DREAL

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
- Suivi du protocole ONCFS (cf. annexe) comprenant la cartographie - Rédaction d'un document de synthèse proposant le cas échéant des adaptations au cahier des charges du contrat et intégration au diagnostic du DOCOB	- Suivis : 10j soit 4000€ - Rédaction d'un document de synthèse et cartographie: 1j par campagne soit 400 €

Les montants « journée de travail » de la mesure sont estimés avec un coût de 400 €/TTC/j

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi quinquennal : 4400 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **4400 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Caractérisation des populations trouvées (nombre d'individus, possibilité de maintien, menaces) Caractérisation, dynamique et état de conservation des habitats d'espèce Comparaisons des inventaires et des expertises quinquennales sur les sites suivis. Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous)

	Efficacité	Efficiéce	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes engagées - Production des diagnostics, synthèses et cartes complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cahiers des charges adaptés en fonction du résultat et de l'interprétation des suivis
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % d'ouvrages hydrauliques exploités par la Loutre expertisés dans le cadre des suivis 		<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des indices de suivi de la Loutre d'Europe

Fiche n°24

Suivis qualitatif et quantitatif de l'eau

Priorité :
2

Mise en oeuvre	Mesure hors contrat
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen
Habitats et espèces concernés	Ensemble des espèces et habitats d'intérêt européen aquatiques
Territoires concernés	Réseau hydrographique
Objectifs qualitatifs	Le suivi de la qualité et de quantité d'eau sur le bassin amont de la Boutonne est réalisé à partir des résultats de plusieurs stations de mesures. Certains points du réseau hydrographique particulièrement stratégiques ne font pas l'objet de telles mesures. L'objectif est donc de palier à cette lacune en mettant en place des suivis quantitatifs et qualitatifs sur ces points particuliers pour obtenir un diagnostic fiable et précis à l'échelle du site Natura 2000.
Objectifs quantitatifs	4 nouvelles stations de mesures sont proposées : Aval de la Berlande Aval de la Somptueuse Aval de la Bellesebonne Aval de la Boutonne au niveau du Vert
Structures ressources	APIEEE, DREAL, ONEMA, Fédération de pêche des Deux-sèvres

Cahier des charges techniques

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
<ul style="list-style-type: none"> - Une échelle limnimétrique permettra de mesurer la hauteur d'eau et indirectement le débit - Seront mesurés les paramètres suivants : pH, T°C, Conductivité, Turbidité, DBO5, DCO, Oxygènes dissous, matières azotées et phosphatées, sédiments (métaux lourds notamment). - 4 campagnes de mesures seront réalisées annuellement (campagne saisonnière) - Elles seront réalisées chaque année à la même date et même heure. Un rapport devra faire le point sur les résultats et les confronter aux autres sources de données (SAGE, CG...) 	100€/prélèvement soit 400€/campagne soit 1600€/an

Plan de financement

Coût prévisionnel:

Suivi quinquennal : 1600 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : **8000 € sur 5 ans**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Vérification des expertises et des suivis entrepris ; vérification des factures des opérations effectuées par un prestataire extérieur ; Mise à jour de la base de données
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Analyse des résultats au vu des exigences écologiques des espèces et du milieu. Analyse de l'évolution des paramètres

Fiche n°25	Création et mise à jour d'un site Internet dévolu à la vie du site Natura 2000	Priorité : 2
-------------------	---	---------------------

Mise en oeuvre	<u>Action hors contrat</u>
Objectifs opérationnels	Informier et sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site et les pratiques respectueuses de l'environnement
Habitats et espèces concernés	Tous
Territoires concernés	L'ensemble du site
Acteurs concernés	Structure animatrice, prestataire spécialisé

Cahier des charges techniques

L'objectif est d'utiliser la plate forme que constituerait un site Internet pour la communication autour de la vie du site Natura 2000 :

- Mise en ligne des cartographies du diagnostic du DOCOB,
- Mise en ligne du Document d'Objectifs,
- Mise en ligne de différentes études, documents, lettres d'information etc,
- Mise en ligne de l'Infosite,
- Mise en ligne de la liste des adhérents signataires de la charte Natura 2000
- Information sur la vie du site : dates de réunions publiques, nouveaux contrats signés, diffusions des résultats de suivis naturalistes,
- Ouverture d'un forum de discussion et de questions relatives au site,
- Liens vers des sites en lien avec la démarche Natura 2000.

Descriptif de l'action
Création d'un site internet « clef en main » par un prestataire spécialisé : charte graphique, interface pour administrateur, formation, ...
Mettre à jour le site Internet, actualiser les données et les informations disponibles sur le site.

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en œuvre par la structure animatrice.

Coût prévisionnel:

Budget prévisionnel sur 5ans : **15 000 € sur 5 ans 5000€ service + 10 000€ animation**

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	Dates de mises à jour du site.
Indicateurs	Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous).

	Efficacité	Efficience	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	- Nombre de connexions annuelles au site Internet	- Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement	- Évolution du nombre de connexions
Indicateurs descriptifs élaborés :	- Nombre de pages, de liens, de produits à télécharger disponibles sur le site		- Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Objectifs opérationnels	Informier et sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site et les pratiques respectueuses de l'environnement
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats d'intérêt communautaire</u> (annexe I directive Habitats) : tous <u>Espèces d'intérêt communautaire</u> (annexe II de la directive Habitats) : tous
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Objectifs qualitatifs	La mission d'animation du site passe par l'application d'un véritable plan de communication, afin d'accompagner les actions mises en oeuvre dans le cadre du DOCOB. Un certain nombre d'outils de communication pourront être utilisés par la structure animatrice afin permettre une diffusion vulgarisée accessible à tous d'un maximum d'information : - Diffusion de plaquettes d'informations thématiques visant une catégorie spécifique d'usagers - Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information sur la vie du site - Organisation et animation de réunions publiques thématiques
Objectifs quantitatifs	30 jours de travail par an pour la structure animatrice
Structures ressources	DREAL, associations naturalistes, CREN, FDGDON, ONEMA, ONCFS, fédérations départementales de pêche et de chasse, clubs d'activités de loisirs
Acteurs concernés	Structure animatrice
Type financement	Action d'accompagnement - Animation du DOCOB

Cahier des charges

Descriptif de l'action	Montant de l'aide
Mise en place d'un plan de communication pour la promotion des outils de mise en oeuvre de la démarche Natura 2000 (Charte et contrats): - Publication d'articles d'information dans la presse locale - Publication d'articles d'information via les bulletins locaux de structures : bulletins communaux, bulletin des chambres d'agriculture, bulletin du CRPF etc - Rencontre avec les techniciens et chargés de mission concernés par la démarche : techniciens de rivière, agent communaux, chargé de mission environnement de collectivités locales etc	Rôle de la structure animatrice. 12 jours par an: 4000 €/an
Aide à la conception de plaquettes d'informations ciblant différentes catégories d'usagers : - Clubs d'activités nautiques - Clubs d'activités motorisées : moto-clubs etc - Clubs de randonnées : pédestre, équestre, VTT - Associations agréés de piégeurs	Rôle de la structure animatrice. 7 jours par an: 2000 €/an
Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information sur la vie du site : - Bilan des contrats signés - Actions en cours et prévues - Date, lieu et ordre du jour des réunions publiques organisées - Informations diverses relatives à la vie du site Natura 2000	Rôle de la structure animatrice. 7 jours par an: 2000 €/an
Organisation et animation de réunions publiques thématiques : - Préparation de réunions publiques thématiques - Organisation et animation de réunions publiques thématiques : « Natura 2000 et documents d'urbanisme », « Charte Natura 2000 » etc	- 4 réunions par an soit 1200 €/an
Préparation et animation des réunions de Comité de Pilotage (COFIL)	1 réunion par an soit 800 €/an (1j de préparation)

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en oeuvre par la structure animatrice.

Coût prévisionnel:

Mise en place d'un plan de communication pour la promotion des outils de mise en œuvre de la démarche Natura 2000 (Charte et contrats) : 4000 €/an

Aide à la conception de plaquettes d'informations ciblant différentes catégories d'utilisateurs : 2000 €/an

Conception, rédaction et diffusion d'un bulletin annuel d'information sur la vie du site : 2000 €/an

Organisation et animation de réunions publiques thématiques : 1200 €/an

Organisation et animation de réunions de travail dans le cadre d'actions hors contrat : 2400 €/an

Préparation et animation des réunions de COPIL : 800 €/an

Budget prévisionnel sur 5ans : 62 000 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	Mise à jour annuelle des indicateurs de suivi (Cf. ci-dessous).
--	--

	Efficacité	Efficiences	Pertinence
Indicateurs descriptifs bruts :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parution d'articles dans la presse locale - Nombre de réunions publiques organisées par an - Nombre de réunions de travail organisées par an - Nombre de plaquettes et brochures diffusées par an - Diffusion du bulletin annuel d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du coût de mise en œuvre de l'action au regard de son état d'avancement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la participation aux réunions publiques et de travail
Indicateurs descriptifs élaborés :	<ul style="list-style-type: none"> - % des communes du site impliquées par cette action - % des collectivités potentielles du site impliquées par cette action - % des associations potentielles du site impliquées par cette action 		<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs qualitatifs: enquêtes de satisfaction auprès des ayants droits du site

Mise en oeuvre	Action d'accompagnement (animation)
Objectifs	Renforcer la cohérence et ajuster le périmètre Natura 2000
Habitats et espèces concernés	<u>Habitats d'intérêt communautaire</u> (annexe I directive Habitats) : tous <u>Espèces d'intérêt communautaire</u> (annexe II de la directive Habitats) : toutes
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Acteurs concernés	DREAL, communes, structure animatrice
Type financement	Action d'accompagnement – Animation du DOCOB

Cahier des charges techniques

La révision du périmètre est nécessaire pour renforcer la cohérence fonctionnelle du site, aux vues des enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
Cette révision est à réaliser dès la validation du DOCOB.

Le calage des limites du périmètre devra donc se faire en respectant les principes suivants :

1- intégration des secteurs d'intérêt biologique fort situés actuellement hors du périmètre

Le diagnostic a permis de constater que certains secteurs d'habitats d'intérêt communautaire ou particulièrement importants pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire, n'étaient pas inclus dans le site. L'intégration de ces secteurs est un préalable nécessaire qui permettra à leurs propriétaires ou gestionnaires de contractualiser des contrats Natura 2000 ou Mesures Agri Environnementales territorialisées, ou d'être signataire de la Charte Natura 2000, au même titre que d'autres secteurs identiques du site de la vallée de la Boutonne.

Il s'agit notamment :

- Des parties amont des affluents de la Boutonne : Belle, Béronne, Berlande, Somptueuse : enjeux chiroptères, Agrion de Mercure, habitats naturels d'intérêt européen
- Du communal de Prérault (Périgné) : enjeux habitats naturels d'intérêt européen, milieux humides et espèces inféodées ;
- D'un coteau au sud de Fontenille : enjeux prairies humides et Cuivré des marais ;
- Du communal de Bouasses (Séigné) : enjeux Cuivré des marais, Triton crêté, habitats naturels d'intérêt européen ;
- De l'ancienne carrière de sable de Secondigné-sur-Belle... : enjeux habitats naturels d'intérêt européen et amphibiens.

2- en respectant le projet initial basé sur le relief (intégration au-delà d'une altitude minimale à préciser), le nouveau périmètre devra se caler sur les premières limites visibles.

Le réajustement sera réalisé à une échelle de 1/5000, sur un fond Orthophoto, en suivant des repères fixes visibles ou à défaut les limites du cadastre.

Conditions de mise en oeuvre :

Les modifications du tracé du périmètre, pour être validées, doivent donner lieu à une re-consultation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés conformément au décret du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000.

Les cartes fournies pour la consultation se présentent à l'échelle 1 / 25000^{ème} sur fond IGN scan25000^{ème}.

La structure animatrice assurera la réalisation du travail préparatoire de calage, dans le respect des principes précédents. Elle pourra réunir un groupe de travail sur le sujet.

Les services de l'état (DDT/DREAL) assureront la vérification de la cohérence du périmètre proposé et la mise en oeuvre de la procédure administrative de consultation.

Plan de financement

Financement au titre des mesures hors contrats, coordonnées et mises en oeuvre par la structure animatrice.
La remise à jour du SIG et du périmètre sera réalisée par la structure animatrice (temps consacré : 8 jours).

Coût prévisionnel: intégré au budget « animation ».
Budget prévisionnel sur 5ans : 3200 € sur 5 ans

Contrôles et suivi

Points de contrôle :	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation de la révision du périmètre- Remise à jour du SIG
Indicateurs d'évaluation et/ou de résultats :	<ul style="list-style-type: none">- Cartographie du périmètre actualisé et diffusée auprès des communes

VI. ESTIMATION DU COUT DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR 5 ANNEES

Remarques : Les éléments de budget indiqués ci-après ne sont qu'indicatifs

ESTIMATION DU COUT DU PROGRAMME D' ACTIONS POUR 6 ANNEES				
N° Action	Action (en bleu : les actions dont les montants associés sont directement dépendants du nombre de contractants, donc très variables)	Rappel niveau de priorité	Type de contrat	Budget théorique
1	Elaboration d'un document cadre pour la gestion des berges de la ripisylve et du lit mineur	1	Hors contrat*	4400
2	Restauration et entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur de la Boutonne	1	Action prise en compte par une autre politique publique	/
3	Etude complémentaire portant sur l'évaluation des transparences des ponts vis-à-vis du déplacement de la Loutre d' Europe	1	Contrat Natura 2000	6800
4	Aménagement des ouvrages de franchissement pour la réduction du risque de collision routière	2	Contrat Natura 2000	29600
5	Restauration et entretien des mégaphorbiaies par la fauche en milieu ouvert	2	Mesure agro-environnementale	550
6	Restauration et entretien des pelouses calcicoles	2	Contrat Natura 2000	2000
7	Amélioration de la qualité des habitats des insectes saproxyliques	2	Charte Natura 2000	1600
8	Suivi et organisation de la lutte contre les espèces invasives	2	Contrat Natura 2000	2200
9	Gestion extensive des prairies à Cuivré des marais	1	Mesure agro-environnementale	536850
10	Contribuer à la réduction des pollutions diffuses liées aux intrants	1	Action prise en compte par une autre politique publique	/
11	Limiter l'irrigation	1	Action prise en compte par une autre politique publique	/
12	Conversion de terres arables en prairies gérées favorablement	2	Mesure agro-environnementale	157275
13	Gestion extensive des peupleraies	1	Charte Natura 2000	1600
14	Conversion des peupleraies en prairies gérées favorablement	2	Contrat forestier	270000
14bis	Conversion peupleraies en boisement type alluviaux	2	Contrat forestier	135000
15	Limitation de l'utilisation de pesticides par les collectivités	2	Charte Natura 2000	1600
16	Etudes complémentaires et suivis relatifs aux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	1	Hors contrat*	18400
17	Etudes complémentaires et suivis relatifs au Triton crêté	1	Hors contrat*	13200
18	Suivis relatifs aux habitats d'intérêt communautaire	2	Hors contrat*	20000
19	Suivis relatifs au Cuivré des marais	2	Hors contrat*	10800
20	Suivis relatifs aux libellules d'intérêt communautaire	2	Hors contrat*	12000
21	Suivis relatifs aux coléoptères d'intérêt communautaire	2	Hors contrat*	5200
22	Suivis relatifs aux poissons d'intérêt communautaires	2	Hors contrat*	4400
23	Suivis relatifs à la Loutre d'Europe	2	Hors contrat*	4400
24	Suivis qualitatif et quantitatif de l'eau	2	Hors contrat*	8000
25	Création et mise à jour d'un site Internet dévolu à la vie du site Natura 2000	2	Hors contrat*	15000
26	Outils pour l'information et la sensibilisation des usagers et du public	2	Hors contrat*	62000
27	Révision du périmètre du site Natura 2000	1	Hors contrat*	3200
Total				1 191 075€

* les coûts inhérents à ces mesures sont pris en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB.